

RAPPORT ANNUEL 2019-2020

MINISTÈRE

DES TRANSPORTS



**RAPPORT
ANNUEL
2019-2020**

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Cette publication a été réalisée par la Direction de l'analyse stratégique et du développement des compétences et éditée par la Direction des communications du ministère des Transports.

Le contenu de cette publication se trouve sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : www.transports.gouv.qc.ca.

Pour obtenir des renseignements, on peut :

- composer le 511 (au Québec) ou le 1 888 355-0511 (partout en Amérique du Nord)
- consulter le site Web du ministère des Transports au www.transports.gouv.qc.ca
- écrire à l'adresse suivante : Direction des communications
Ministère des Transports
500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 4.010
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Soucieux de protéger l'environnement, le ministère des Transports favorise l'utilisation de papier fabriqué à partir de fibres recyclées pour la production de ses imprimés et encourage le téléchargement de cette publication.

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, procédé sans chlore, FSC recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.



© Gouvernement du Québec, ministère des Transports, 2020

ISBN 978-2-550-87344-0 (imprimé)

ISBN 978-2-550-87345-7 (PDF)

Dépôt légal – 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. Reproduction à des fins commerciales par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles, interdites sans l'autorisation écrite des Publications du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DES MINISTRES	V
MESSAGE DU SOUS-MINISTRE	VII
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	IX
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	XI
1. ORGANISATION	1
1.1 Organisation en bref	1
1.2 Faits saillants	6
2. RÉSULTATS	13
2.1 Plan stratégique	13
2.2 Déclaration de services aux citoyens	33
3. RESSOURCES UTILISÉES	37
3.1 Utilisation des ressources humaines	37
3.2 Utilisation des ressources financières	43
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	54
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	55
4.1 Gestion et contrôle de l'effectif	55
4.2 Développement durable	56
4.3 Occupation et vitalité des territoires	67
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	83
4.5 Accès à l'égalité en emploi	84
4.6 Allègement réglementaire et administratif	89
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	90
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	92
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	94
4.10 Politique de financement des services publics	95

MESSAGE DES MINISTRES



Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

Nous vous transmettons le *Rapport annuel de gestion 2019-2020* du ministère des Transports, rédigé conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique. Ce rapport fait état, auprès des parlementaires et des citoyennes et citoyens, des principales réalisations du Ministère ainsi que des résultats obtenus en fonction de ses engagements. De plus, ce document rend compte de l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles du Ministère, et répond aux exigences législatives et gouvernementales.

Lors de la dernière année, le ministère des Transports a contribué activement à la prospérité du Québec et s'est assuré de développer des systèmes de transport efficaces et sécuritaires afin de répondre aux besoins des usagers. Plusieurs actions concrètes ont été réalisées au cours de cette période. Pensons notamment à la modernisation de l'industrie du taxi, à la tenue du Sommet sur le transport ferroviaire – une première en 27 ans – ainsi qu'au lancement du Programme de soutien aux initiatives en main-d'œuvre pour le transport routier des marchandises. Qui plus est, la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable – 2030, qui concerne tous les modes de transport et qui a été saluée par l'ensemble des acteurs du milieu, s'est poursuivie.

La dernière année a également été marquée par la poursuite de grands projets d'infrastructures routières et de transport collectif et ferroviaire, dont le projet Turcot et le Réseau express métropolitain, à Montréal, l'amélioration de la route 389, sur la Côte-Nord, et de l'autoroute 85, au Bas-Saint-Laurent, ainsi que la réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie.

Par ailleurs, ce printemps, le Québec a fait face à une situation sans précédent avec la pandémie de COVID-19. Notre gouvernement a pris tous les moyens pour freiner la propagation du virus en priorisant la santé de la population. De son côté, le ministère des Transports s'est mobilisé pour maintenir les services essentiels aux usagers de la route, tout en appuyant l'industrie des transports, autant maritimes, ferroviaires et routiers qu'aériens. Par l'entremise du Service aérien gouvernemental, le Ministère a notamment rehaussé son niveau de service de transport aéromédical afin de soutenir les efforts du ministère de la Santé et des Services sociaux.

De plus, le ministère des Transports jouera assurément un rôle de premier plan, notamment grâce aux nombreux chantiers qui contribueront à la relance de l'économie.



Tous ces mandats ne sauraient se réaliser sans l'apport inestimable de l'équipe du Ministère, que nous remercions et saluons chaleureusement pour tous ses accomplissements.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre des Transports,

Original signé

François Bonnardel

Québec, septembre 2020

La ministre déléguée aux Transports,

Original signé

Chantal Rouleau

Québec, septembre 2020



MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Monsieur François Bonnardel

Ministre des Transports
Hôtel du Parlement, Québec

Madame Chantal Rouleau

Ministre déléguée aux Transports
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre déléguée,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2019-2020* du ministère des Transports.

Ce rapport rend compte des résultats obtenus par le Ministère au regard des engagements de la première année du Plan stratégique 2019-2023, de la Déclaration de services aux citoyens et du Plan d'action de développement durable 2020. Il souligne et met en lumière les actions et les mesures déployées par le Ministère afin d'utiliser optimalement et rigoureusement les ressources mises à sa disposition et de satisfaire aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Qui plus est, le rapport fait état des réalisations en ce qui a trait à la dernière année de la mise en œuvre du Plan de transformation organisationnelle 2017-2020. Le Ministère a poursuivi et terminé l'instauration de nombreuses actions afin d'accroître sa performance globale et d'implanter une culture d'amélioration continue au sein de l'ensemble de son personnel. De plus, à la suite d'un processus de grande envergure, le Ministère a officiellement été certifié Entreprise en santé pour 11 de ses lieux de travail. L'obtention de cette certification est une avancée d'importance en matière de développement d'une culture de santé et mieux-être au Ministère.

Enfin, le Plan stratégique 2019-2023 a été déposé à l'Assemblée nationale cette année. Il paraît opportun de ne pas passer sous silence le fait que, parmi ceux déposés par les ministères, ce plan a obtenu le meilleur résultat pour sa qualité au Tableau de bord de la performance des ministères, réalisé par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Par ailleurs, je profite de l'occasion pour souligner la contribution de chacune et chacun des membres du personnel, sans qui les réalisations significatives et les accomplissements remarquables contenus dans ce rapport n'auraient pas pu être possibles. Il va sans dire que notre organisation peut compter sur des personnes hautement compétentes, qui mettent leur expertise et leurs connaissances au service du Ministère, de ses partenaires et de la population.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre déléguée, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre des Transports,

Original signé
Patrick Dubé

Québec, septembre 2020



DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité du sous-ministre et des membres de la direction du ministère des Transports. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'exhaustivité et la fiabilité de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2019-2020*.

À notre connaissance, les résultats et les renseignements de ce présent rapport :

- décrivent fidèlement la mission, les domaines d'activité, la structure et l'utilisation des ressources de l'organisation;
- présentent les engagements, les principaux objectifs et les résultats de celle-ci;
- couvrent l'ensemble des interventions importantes du Ministère;
- apportent des précisions sur les exigences législatives et gouvernementales;
- sont fiables et exacts.

Les membres de la direction approuvent le présent rapport annuel de gestion.

À notre avis, l'information contenue dans ce document correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2020.

Les membres de la direction,

Original signé

Patrick Dubé

Sous-ministre

Original signé

Frédéric Bouthillette

Sous-ministre adjoint aux projets stratégiques de transport collectif et ferroviaire

Original signé

Stéphan Deschênes

Sous-ministre adjoint aux grands projets routiers

Original signé

Nikolas Ducharme

Sous-ministre adjoint aux services à la gestion

Original signé

Marie-Josée Fournier

Sous-ministre adjointe à la gestion contractuelle et à la surveillance des marchés

Original signé

Anne-Marie Leclerc

Sous-ministre adjointe à l'ingénierie et aux infrastructures

Original signé

Isabelle Mignault

Sous-ministre adjointe à la performance organisationnelle

Original signé

Elaine Raza

Sous-ministre adjointe à l'exploitation aérienne et aéroportuaire

Original signé

Jean Séguin

Sous-ministre adjoint au Bureau de coordination des mesures d'atténuation des travaux du Réseau express métropolitain

Original signé

Jérôme Unterberg

Sous-ministre adjoint à l'électrification des transports, à la sécurité et à la mobilité

Original signé

Jean Villeneuve

Sous-ministre adjoint aux territoires



RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des informations présentées dans toutes les parties du *Rapport annuel de gestion 2019-2020* du ministère des Transports pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2020, à l'exception des résultats du Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2019-2020* incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des résultats, des renseignements et des explications fournis ainsi que leur cohérence en nous fondant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Cet examen s'inspire des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes. Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à susciter des discussions portant sur les informations examinées. Ces travaux ne visaient pas à vérifier les systèmes de compilation, ni à évaluer le contrôle interne, ni à effectuer des sondages. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2019-2020*.

Le Plan stratégique 2019-2023 comprend plusieurs indicateurs pour lesquels les résultats présentés dans la partie 2.1 du *Rapport annuel de gestion 2019-2020* proviennent de données externes dont le Ministère n'est pas le propriétaire. Ainsi, nous nous sommes assurés que ces résultats étaient appuyés sur une source externe.

Au terme de notre examen, nous concluons que les informations contenues dans les parties examinées nous paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérentes.

La directrice des enquêtes et de l'audit interne,

Original signé

Hind Belqorchi

Québec, septembre 2020



1. ORGANISATION

1.1 Organisation en bref

Mission

Le Ministère a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

Clientèle

Toute personne ou toute entreprise susceptible d'utiliser les infrastructures et les équipements de transport de même que les services offerts par le Ministère fait partie de sa clientèle.

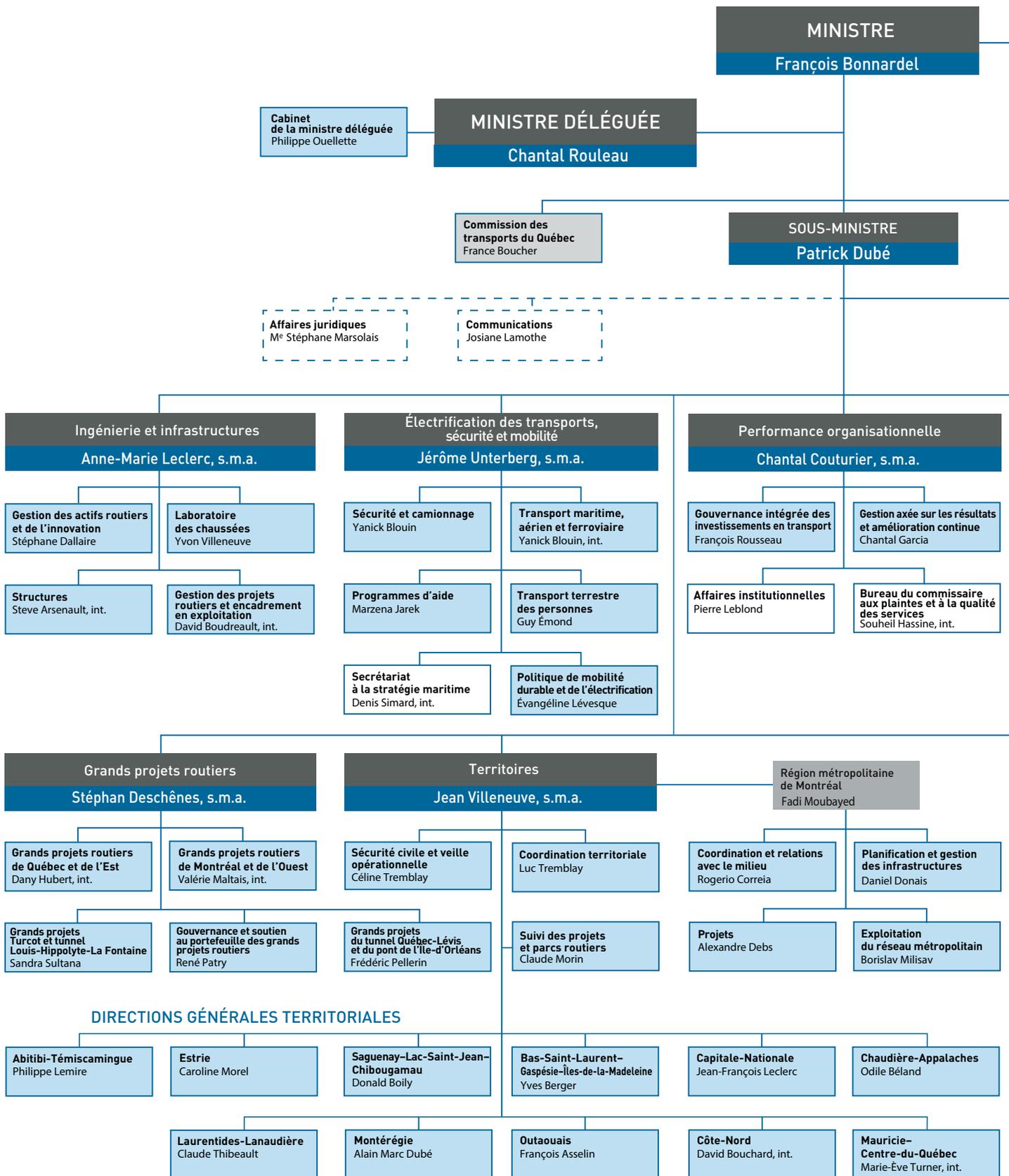
Organisation administrative

Les produits et services du Ministère sont divisés en trois aspects concernant les affaires externes et en deux volets liés au soutien interne. Les affaires externes sont composées des orientations et des régulations, de la gestion des infrastructures de transport et, enfin, de l'aide aux partenaires. Le soutien interne comprend le soutien au fonctionnement de l'organisation et le soutien technique.

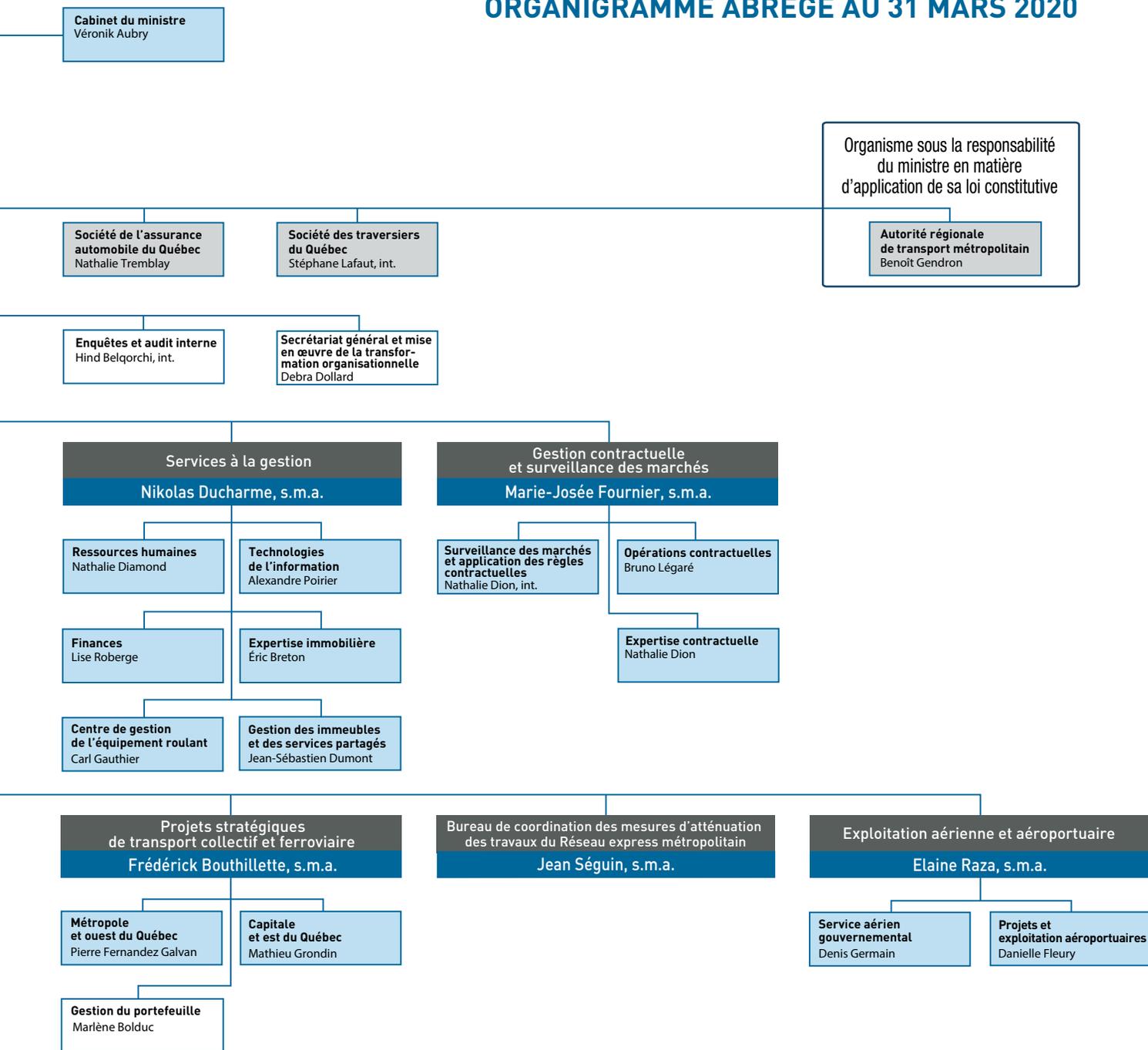
Par ailleurs, le Ministère compte neuf sous-ministériats¹ et un bureau qui a été ajouté en 2019-2020 : le Bureau de coordination des mesures d'atténuation des travaux du Réseau express métropolitain.

Un organisme et deux sociétés relèvent directement du ministre des Transports : la Commission des transports du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec et la Société des traversiers du Québec. En outre, l'Autorité régionale de transport métropolitain est un organisme sous la responsabilité du ministre en vertu de la loi constitutive du Ministère. Ces organisations présentent leur propre rapport annuel de gestion.

1. Le Secrétariat à la stratégie maritime a été intégré au Sous-ministériat à l'électrification des transports, à la sécurité et à la mobilité.



ORGANIGRAMME ABRÉGÉ AU 31 MARS 2020



LÉGENDE :



Contexte et enjeux

La demande en transport

Quel que soit le territoire, le principal mode de déplacement des populations est l'automobile². En moins grande proportion se trouvent l'utilisation du transport en commun, les modes actifs comme la marche et le vélo et les déplacements à titre de passagère ou de passager d'un véhicule³.

La croissance du parc automobile et des déplacements exacerbe les problèmes de congestion et contribue annuellement à l'inefficacité énergétique du transport routier. Ce mode de transport consomme plus de 75 % du carburant⁴. Par conséquent, les transports représentent le secteur d'activité qui émet le plus de gaz à effet de serre⁵.

Toutefois, le Québec demeure un chef de file dans l'utilisation de moyens de transport propulsés par l'électricité.

La sécurité routière

Le nombre de titulaires de permis de conduire et de véhicules en circulation sur l'ensemble du réseau routier québécois connaît un accroissement annuel moyen de 1,7 %, avec une hausse marquée pour les camions légers et les véhicules utilitaires sport⁶. Malgré cette croissance, l'amélioration continue du bilan routier québécois se poursuit. Cette amélioration est attribuable à une multitude de facteurs, dont la construction d'infrastructures routières plus sécuritaires et la conception et la fabrication de véhicules plus sûrs combinées à un encadrement strict des véhicules admis sur la voie publique, la mise en place de nouvelles mesures législatives et réglementaires ainsi que la sensibilisation faite auprès des usagers de la route.

Le déficit de maintien des actifs de transport

La majorité des infrastructures de transport ont été construites entre les années 1960 et 1980. En raison de l'évolution des dommages observés et de l'augmentation des besoins en déplacements, elles affichent un déficit de maintien des actifs qui progresse malgré les investissements majeurs réalisés au cours des dernières années.

Le financement des transports

La principale source de revenus requis pour l'entretien, la réfection et le développement des infrastructures de même que pour les programmes d'aide financière que le Ministère administre, soit les revenus de la taxe sur les carburants, risque d'être fragilisée en raison de l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules et de l'électrification du parc automobile.

2. MINISTÈRE DES TRANSPORTS (2020), *Analyse de la mobilité différenciée selon les sexes – Territoires RMR et hors-RMR*, [En ligne], <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/Planification-transport/enquetes-origine-destination/Documents/ADS-mobilite-RMR.pdf>.
3. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014), *Répartition de la population québécoise selon le principal moyen de transport utilisé dans une semaine type, 2010*, [En ligne], <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/logement-equipement-transport/transport/moyentr.htm>.
4. WHITMORE, J. et P.-O. PINEAU (2018), *État de l'énergie au Québec 2019*, [En ligne], Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, http://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2018/12/EEQ2019_WEB.pdf.
5. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2020), *Le Québec chiffres en main*, p. 9, [En ligne], https://www.stat.gouv.qc.ca/quebec-chiffre-main/pdf/qcm2020_fr.pdf.
6. MINISTÈRE DES TRANSPORTS (2020), *Analyse de la mobilité différenciée selon les sexes – Territoires RMR et hors-RMR*, [En ligne], <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/Planification-transport/enquetes-origine-destination/Documents/ADS-mobilite-RMR.pdf>.



Les changements climatiques

Les changements climatiques posent des menaces sérieuses à l'intégrité et à la sécurité d'usage des infrastructures, réduisant ainsi la durée de vie utile, l'accessibilité et la fonctionnalité de celles-ci. Les menaces posées par les inondations, les phénomènes d'érosion et les glissements de terrain associés ou d'autres phénomènes météorologiques sévères touchent particulièrement le réseau routier, notamment aux abords du littoral québécois.

Un réseau déployé

Le Ministère peut compter sur des employées et employés qui mettent leurs compétences et leurs habiletés au service de la population non seulement dans les grands centres urbains, mais sur l'ensemble du territoire. En effet, parmi les membres du personnel, 55 % sont répartis dans des bureaux régionaux qui excluent ceux de la Capitale-Nationale et de Montréal. Le Ministère s'appuie sur une équipe scientifique solide composée de personnes expertes. Il dispose d'équipements de pointe et effectue de la recherche appliquée. Il doit être attrayant afin de recruter et de retenir les talents.

Chiffres clés

CHIFFRE CLÉ	DESCRIPTION
7 601	Employées et employés en moyenne au Ministère
6	Milliards de dollars en dépenses au Ministère et au Fonds des réseaux de transport terrestre
37	Milliards de dollars d'investissements consentis au secteur des transports au Plan québécois des infrastructures 2019-2029
31 039	Kilomètres de chaussées du réseau routier supérieur sous la responsabilité du Ministère en 2019
2 800	Contrats accordés en moyenne annuellement
481	Événements traités par les centres intégrés de gestion de la circulation en moyenne par jour
3 021 320	Pages vues en moyenne par mois sur le site Web de Québec 511

1.2 Faits saillants

Des mesures en réponse à la pandémie

La cellule de crise a été activée le 13 mars 2020 et le Plan de continuité des services en cas de pandémie a été élaboré par la suite. Les orientations du plan permettent de donner une information de base sur le risque de pandémie, de clarifier les rôles et les responsabilités des acteurs du Ministère pour chacune des phases et d'organiser la continuité des services.

La mission « Transport » du Plan national de sécurité civile a été activée le 24 mars 2020 afin de soutenir les partenaires de l'Organisation de la sécurité civile du Québec et de répondre à leurs demandes liées à la COVID-19. Des allègements réglementaires, des programmes de soutien financier et des tables de consultation sectorielles ont été mis en place pour accompagner l'industrie du transport et veiller au déplacement des personnes et des marchandises essentielles. Les mesures nécessaires ont été prises afin d'assurer la surveillance du réseau et les travaux d'entretien requis au maintien et à la continuité des activités des infrastructures essentielles. Le Ministère a également épaulé la Sûreté du Québec lors du déploiement des mesures visant, entre autres, à restreindre les déplacements interrégionaux. En outre, le Service aérien gouvernemental s'est tenu prêt à assurer le transport des personnes nécessitant des soins d'urgence et celui des équipes médicales en région.

La mise en œuvre de la Politique de mobilité durable – 2030

Plusieurs actions ont été entreprises afin de poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action de la Politique de mobilité durable. Premièrement, le Ministère a tenu son premier Forum annuel de la Politique de mobilité durable, qui a réuni près de 130 acteurs à Montréal le 6 septembre 2019, afin de dresser le bilan de la première année de mise en œuvre de la politique. Une tournée régionale de consultation dans le cadre du Chantier sur le financement de la mobilité a également été réalisée du 4 septembre au 28 octobre 2019 par l'adjoint parlementaire du ministre des Transports et député de Beauharnois, M. Claude Reid, et a permis aux principaux partenaires en transport d'échanger sur les enjeux relatifs au financement de la mobilité au Québec.

De plus, l'an 2 de la mise en œuvre de la politique a permis la concrétisation de plusieurs mesures telles que :

- le lancement du programme Explore Québec du ministère du Tourisme;
- le soutien aux municipalités dans l'adaptation des infrastructures de transport en milieu urbanisé au profit des transports actifs;
- le soutien aux projets d'interconnexion des services de transport collectif régional;
- le remplacement du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte par le volet 3 du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III;
- le lancement d'un programme de soutien aux initiatives en main-d'œuvre pour le transport routier des marchandises.



La bonification du Programme d'aide à la voirie locale

Dans la foulée de la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable – 2030, le Programme d'aide à la voirie locale a bénéficié, en novembre 2019, d'un budget additionnel ponctuel de 200 millions de dollars attribué aux volets Redressement des infrastructures routières locales et Accélération des investissements sur le réseau routier local. L'ensemble de cette somme a été octroyé à 207 projets en 2019-2020. Cet investissement s'inscrit dans le cadre du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes, afin de soutenir les municipalités dans leurs travaux de voirie.

Le 13 mars dernier, le gouvernement annonçait, pour l'exercice financier 2020-2021, une bonification de 210 millions de dollars des sommes destinées au réseau routier local par l'entremise du Programme d'aide à la voirie locale, dont 180 millions de dollars sont consacrés aux volets Redressement des infrastructures routières locales et Accélération des investissements sur le réseau routier local et 30 millions de dollars, aux volets Entretien des routes locales et Entretien des chemins à double vocation. De plus, en raison des conséquences de la pandémie de COVID-19 et pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu, pour la voirie locale, des investissements additionnels de 100 millions de dollars applicables à ces mêmes volets pour 2020-2021.

Le premier Sommet sur le transport ferroviaire

En présence de plus de 250 personnes participantes, lors du Sommet sur le transport ferroviaire le 9 décembre 2019, le ministre des Transports du Québec, M. François Bonnardel, a confirmé la volonté du gouvernement de soutenir le développement du transport ferroviaire des personnes et des marchandises par la mise en place de nouvelles initiatives gouvernementales, dont le Programme de soutien aux infrastructures de transport ferroviaire et à l'intégration modale. Ce programme s'inscrit comme une réalisation de la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable – 2030.

La réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie

La réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie constitue un immense chantier qui vise la reprise du transport de passagers et de marchandises sur l'ensemble du réseau qui relie Matapédia à Gaspé.

Depuis juillet 2019, deux nouveaux ponts sont en construction entre Matapédia et Caplan. Leur mise en service, prévue pour 2021, permettra de maximiser les activités de transport de marchandises qui sont aujourd'hui limitées par la capacité portante des structures actuelles.

Des travaux de maintien d'actifs devront être effectués sur l'ensemble de la voie ferrée et déjà, à la fin de 2020, plus de 145 000 traverses auront été remplacées sur 2 tronçons entre Matapédia et Port-Daniel-Gascons. D'autres travaux y sont également réalisés, tels que le remplacement de rails, l'ajout de ballast et le nivellement de la voie.

La mise en place du Programme d'aide pour les dessertes aériennes régionales

Le ministre des Transports, M. François Bonnardel, a annoncé, le 5 juillet 2019, la mise en place du Programme d'aide pour les dessertes aériennes régionales, doté d'une enveloppe budgétaire de 22,5 millions de dollars jusqu'au 31 mars 2022. Ce programme a pour objectifs de favoriser l'établissement, le développement ou l'amélioration des dessertes aériennes régionales et de doter les acteurs de l'industrie des outils nécessaires pour consolider et développer leurs activités. Il est composé de deux volets, soit le volet Financement de dessertes aériennes et le volet Promotion, études, mise en marché et équipements.

La bonification de l'aide offerte pour l'électrification des transports collectifs

Le gouvernement du Québec bonifie le Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec et du ministère des Transports afin de favoriser l'électrification des transports collectifs partout au Québec. Cette bonification vise notamment à augmenter le taux d'aide financière offert aux sociétés de transport pour l'électrification de leurs véhicules et les adaptations requises pour leurs infrastructures. Elle permettra aussi de mettre fin aux aides financières versées par l'entremise de ce programme pour l'acquisition d'autobus fonctionnant uniquement à l'essence ou au diesel.

Les grands projets structurants de transport collectif électrique

Des investissements majeurs en transport collectif sont planifiés dans le but d'électrifier l'économie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030, des investissements de 15,8 milliards de dollars en transport collectif sont prévus.

Des projets structurants en transport collectif permettront d'électrifier les déplacements dans six villes ou régions, soit à Québec, à Gatineau, à Montréal, à Laval, à Longueuil et en Montérégie.

Plusieurs partenaires seront invités à contribuer au financement des projets. Le grand chantier d'électrification des transports représente une occasion de croissance et de développement pour toutes les industries concernées.



La modernisation de l'industrie du transport rémunéré de personnes par automobile

Le 10 octobre 2019, le projet de loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile a été adopté par l'Assemblée nationale. Cette loi permettra, dès son entrée en vigueur le 10 octobre 2020, la modernisation de l'industrie du taxi et le déploiement de nouvelles technologies, tout en assurant aux usagers des services efficaces, modernes, sécuritaires et équitables.

Afin de soutenir les titulaires de permis de propriétaire de taxi dans les transformations induites par la mise en place du nouveau régime d'encadrement de l'industrie du transport rémunéré de personnes par automobile, le Ministère a instauré, en plus du Programme d'aide financière à la modernisation des services de transport par taxi, le Programme d'indemnisation des titulaires d'un permis de propriétaire de taxi ainsi que le Programme d'aide financière additionnelle destinée à l'industrie du taxi. L'objectif de ce dernier programme est notamment d'offrir un accompagnement personnalisé temporaire à certains titulaires d'un permis de propriétaire de taxi ainsi qu'à leur famille. Ces programmes s'ajoutent au Programme de soutien à la modernisation de l'industrie du taxi, qui vise à accompagner cette industrie dans ses efforts de modernisation.

L'inauguration de la voie de contournement de Rouyn-Noranda

D'une longueur de 7,7 kilomètres, la voie de contournement de la route 117, à Rouyn-Noranda, a été inaugurée le 26 août 2019. Elle a été construite sur une période de 4 ans, au coût de 90 millions de dollars. Elle permet désormais de contourner le milieu urbain par le nord et d'exclure le trafic lourd en transit au centre-ville. Le Ministère estime que 3 500 véhicules y circuleront en moyenne chaque jour, dont 700 véhicules lourds. Il s'agit du plus important chantier routier de l'histoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

L'accélération des travaux sur le tronçon de l'autoroute 50 entre Gatineau et L'Ange-Gardien

Le gouvernement du Québec a décidé d'accélérer le cheminement des travaux d'élargissement de l'autoroute 50 entre le chemin Findlay, à Gatineau, et le chemin Doherty, à L'Ange-Gardien. Les études d'avant-projet sont en cours, et une équipe consacrée à ce projet est basée à Gatineau. L'évaluation préliminaire des coûts permet de confirmer que cet élargissement ne dépassera pas les 100 millions de dollars. Le début des travaux d'élargissement est prévu en 2021.

En parallèle de ce projet, l'appel d'offres pour la réalisation du projet pilote d'installation d'une glissière à câbles a été lancé. Cette glissière, installée au centre des voies contiguës, vise entre autres à limiter les collisions frontales.

Le Québec devient propriétaire de quatre ports

Le gouvernement du Québec est devenu propriétaire des ports de Rimouski, de Matane, de Gaspé et de Gros-Cacouna à la suite d'une entente avec le gouvernement du Canada. Ce dernier a transféré officiellement ses installations portuaires le 30 mars 2020.

La réception de prix et honneurs

En 2019-2020, le Ministère s'est vu décerner :

- conjointement avec WSP, le prix pour une étape importante du projet Turcot à Montréal, soit la mise hors service de l'échangeur existant, dans la catégorie Gestion de projet lors des Grands Prix du génie-conseil québécois. La construction de la nouvelle route 112 dans la région de la Chaudière-Appalaches a aussi remporté les honneurs;
- le prix Mobilité durable, pour la Politique de mobilité durable – 2030 : Transporter le Québec vers la modernité, et le prix Communication grand public, pour la campagne Turcot fermé du 9 au 13 novembre 2018, le tout lors de la 12^e édition du Gala des Grands Prix d'excellence en transport de l'Association québécoise des transports;
- le Prix du projet de l'année au gala de l'International Concrete Repair Institute, à Philadelphie, pour le projet de maintien du pont de l'Île-aux-Tourtes reliant Vaudreuil-Dorion et Senneville, dans la région métropolitaine de Montréal.

L'intervention du Ministère lors des inondations

En 2019, le Québec a connu des inondations printanières majeures. Dans le but de soutenir les efforts gouvernementaux, le Ministère a créé un comité consacré aux inondations afin de proposer des solutions et d'en assurer le déploiement. Depuis mai 2019, les travaux du comité ont permis d'améliorer les connaissances au sujet des zones à risque.

La démarche en gestion des risques en sécurité civile terminée

Le Ministère a mené à terme une démarche de gestion des risques en sécurité civile. Un répondant régional en sécurité civile, présent dans chaque direction générale territoriale, a coordonné des groupes de travail régionaux qui ont apprécié chaque risque et proposé, lorsque cela était requis, un plan de traitement. Cette démarche a permis de rassembler l'expertise, l'expérience et la mémoire institutionnelle des gens de terrain, de mettre à profit les connaissances des expertes et experts du Ministère et de développer le volet géomatique en soutien.

L'implantation de la construction accélérée de ponts (méthode dite ABC pour *accelerated bridge construction*)

Grâce au dépôt d'un rapport préliminaire en décembre 2019, le Ministère a franchi une première étape dans la démarche visant à implanter et à promouvoir l'utilisation des méthodes de construction accélérée pour les ouvrages d'art. La construction accélérée permet notamment de réduire la durée des entraves et d'accroître la sécurité sur les chantiers. Ainsi, les travaux peuvent souvent être terminés dans la même année. Cette réalisation s'inscrit dans le cadre du Plan de transformation organisationnelle 2017-2020.



La mise à jour de la norme de signalisation des passages pour piétons

Dans sa volonté d'améliorer la sécurité des usagers vulnérables, le Ministère a réalisé, en 2017 et en 2018, un projet visant la sécurisation des passages piétonniers hors intersection. Les résultats et les observations de ce projet ont amené plusieurs modifications de la norme de signalisation routière en juin 2019, dont le changement du visuel du panneau « Passage pour personnes » et l'ajout de feux rectangulaires à clignotement rapide aux passages répondant à des critères spécifiques, et ce, pour en améliorer la visibilité.

Québec 511 : une application améliorée

Au cours de l'hiver 2019-2020, 10 ans après la création de l'application mobile Québec 511, le Ministère en a déployé une nouvelle version. Grâce à une navigation améliorée et à de nouvelles fonctionnalités, l'application permet aux citoyennes et citoyens d'obtenir de l'information fiable en tout temps et de planifier des déplacements sécuritaires partout au Québec. Téléchargée 68 484 fois en 2019-2020, elle s'avère très utile, particulièrement en saison hivernale et en période de travaux routiers. Le développement de services numériques adaptés aux besoins de la population et des entreprises était prévu dans le Plan de transformation organisationnelle 2017-2020.

Un nouveau plan stratégique

Le Plan stratégique 2019-2023 a été déposé à l'Assemblée nationale en décembre 2019. Il contient les grandes orientations du Ministère pour les prochaines années. Par ailleurs, ce plan a obtenu le meilleur résultat parmi ceux des ministères dans un classement réalisé par le Secrétariat du Conseil du trésor, soit le Tableau de bord de la performance des ministères.

La fin du Plan de transformation organisationnelle 2017-2020

Débuté en décembre 2016, le Plan de transformation organisationnelle a pris fin le 31 mars 2020 avec un taux de réalisation des jalons de l'an 3 de 94 %. Il en découle diverses initiatives pour centrer le Ministère sur les besoins des citoyennes et citoyens et l'atteinte de résultats mesurables, dont voici quelques exemples :

- le processus révisé d'homologation de produits innovants de construction;
- la réduction des délais de paiement des contrats de construction;
- les modes alternatifs d'attribution et de gestion de contrat;
- la gestion intégrée des actifs;
- l'intégration des stratégies de protection de l'intégrité et de promotion de l'éthique;
- le renforcement de l'expertise interne et l'évolution des compétences pour rehausser la capacité de réaliser des projets.

Grâce à 8 chantiers, plus de 200 livrables et quelque 40 projets, le Ministère a consacré plus de 3 ans à revoir ses façons de faire pour les rendre plus efficaces et efficientes et assurer la transparence et la rigueur de ses actions.



L'obtention de la certification Entreprise en santé

Le Bureau de normalisation du Québec a certifié Entreprise en santé les 11 lieux de travail du Ministère visés par la première phase de certification. L'obtention de cette certification est un pas important en matière de développement d'une culture de santé et mieux-être au Ministère. Elle atteste la conformité des pratiques organisationnelles mises en œuvre par rapport aux exigences de la norme BNQ 9700-800 « Prévention, promotion et pratiques organisationnelles favorables à la santé et au mieux-être en milieu de travail » et représente un moyen de se distinguer par des approches proactives de gestion des ressources humaines. La création, au Ministère, du Réseau de santé et mieux-être permet de compter sur l'implication de 332 membres du personnel qui sont engagés dans la démarche Entreprise en santé. Cette réalisation était prévue dans le Plan de transformation organisationnelle 2017-2020.



2. RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

La présente section fait état des résultats obtenus au regard de la première année du Plan stratégique 2019-2023. En somme, le Ministère a atteint 12 des 17 cibles annuelles (71 %) en 2019-2020. Les actions réalisées du Plan annuel de gestion des dépenses 2019-2020 et pertinentes par rapport au nouveau plan stratégique sont également présentées.

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Orientation 1 : Investir dans le maintien des infrastructures du système de transport

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	PAGE
1. Maintenir les infrastructures en bon état	1.1 Proportion des chaussées du réseau routier supérieur en bon état selon l'indice d'état gouvernemental	50 %	49 %	16
	1.2 Proportion des structures du réseau routier supérieur en bon état selon l'indice d'état gouvernemental	76 %	77 %	17
	1.3 Proportion des ponts du réseau municipal sous la gestion du Ministère en bon état selon l'indice d'état gouvernemental	58 %	59 %	18
	1.4 Proportion des chaussées aéroportuaires asphaltées sous la responsabilité du Ministère en bon état	60 %	59 %	18
	1.5 Proportion des voies ferrées fonctionnelles sous la responsabilité du Ministère	43 %	43 %	19
2. Renforcer la résilience des infrastructures de transport à l'égard des changements climatiques	2.1 Taux de réalisation des projets routiers en adaptation aux changements climatiques	12 %	8 %	20

Orientation 2 : Assurer un système de transport performant, sécuritaire, à plus faible empreinte carbone et à l'appui d'une économie forte

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	PAGE
3. Poursuivre l'électrification des transports	3.1 Quantité de gaz à effet de serre évités par les véhicules électriques immatriculés (t éq. CO ₂)	105 000	110 640	21
	3.2 Nombre de véhicules électriques dans le parc gouvernemental	1 000	1 246	22
4. Soutenir la mise en place de services en transport collectif	4.1 Pourcentage d'augmentation de l'achalandage du transport collectif	1 %	2,7 %	24
	4.2 Pourcentage d'augmentation des déplacements des personnes admises en transport adapté	2 %	2,1 %	24
5. Assurer la sécurité des transports	5.1 Pourcentage de réduction de la moyenne triennale du nombre d'accidents mortels ou graves	≥ 1 %	3,2 %	25
6. Développer l'intermodalité du réseau	6.1 Pourcentage d'augmentation des tonnages de marchandises transbordées dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec	1,9 %	4,6 %	27
7. Appliquer le concept de carboneutralité aux projets routiers de 100 millions de dollars et plus	7.1 Proportion des nouveaux projets routiers de 100 millions de dollars et plus, en réalisation, adoptant une approche carboneutre	25 %	0 %	28

Orientation 3 : Augmenter l'efficacité et l'efficience du Ministère

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	PAGE
8. Assurer une gestion rigoureuse des projets routiers	8.1 Taux d'utilisation des investissements pour les projets routiers	≥ 90 %	96,7 %	29
9. Gérer de façon rigoureuse les contrats liés aux infrastructures de transport	9.1 Taux de respect global du montant à la signature des contrats	≤ 100 %	98,2 %	30
10. Accélérer le traitement des demandes d'aide financière reçues des municipalités pour la réfection du réseau routier local	10.1 Délai moyen de traitement des demandes d'aide financière complètes	60 jours	Non disponible	31
11. Améliorer l'expérience client par la prestation électronique de services	11.1 Taux de satisfaction des demandeurs de permis spéciaux de circulation	70 %	91 %	32



Résultats détaillés 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

ENJEU 1 : INFRASTRUCTURES

Orientation 1 : Investir dans le maintien des infrastructures du système de transport

Le maintien des infrastructures constitue un élément central de la mission du Ministère, élément qui, de pair avec le Plan québécois des infrastructures 2019-2029, mobilise la majeure partie du budget et de la main-d'œuvre de l'organisation.

OBJECTIF 1 : MAINTENIR LES INFRASTRUCTURES EN BON ÉTAT

Contexte lié à l'objectif : Les infrastructures routières affichent un important déficit de maintien d'actifs, car 64 % des actifs ont été construits entre les années 1960 et 1980. Des travaux de réparation étant habituellement nécessaires 30 ans après la construction d'un ouvrage, les besoins actuels en matière d'entretien et de réparation sont considérables. Les travaux à réaliser, dont le nombre s'élève à plusieurs centaines annuellement, contribuent à l'amélioration de l'indice d'état gouvernemental des chaussées et des structures du réseau routier. Au cours de l'exercice financier 2019-2020, des investissements majeurs ont été consacrés à la modernisation, à la réfection et à la préservation des infrastructures routières afin d'en assurer la pérennité.

- Des investissements totalisant 835,8 millions de dollars ont été réalisés pour la conservation des chaussées.
- L'état des structures du réseau supérieur requiert une attention particulière. Ainsi, 915 millions de dollars ont été destinés à leur conservation.
- La réfection des ponts du réseau routier municipal incombe au Ministère depuis janvier 2008. Ainsi, une somme de 102,3 millions de dollars a été investie dans ces travaux au cours de l'exercice financier 2019-2020.

De plus, le Ministère contribue à assurer l'entretien et la réhabilitation des infrastructures aéroportuaires et ferroviaires sous sa responsabilité.

Indicateur 1.1 : Proportion des chaussées du réseau routier supérieur⁷ en bon état selon l'indice d'état gouvernemental

(mesure de départ : 50 % en 2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	50 %	51 %	52 %	53 %
Résultat	49 % (cible non atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

L'indice d'état gouvernemental est un indicateur québécois servant à évaluer l'état des infrastructures. Cet indice reflète l'état global de la chaussée, car il combine les quatre indicateurs, soit l'indice de rugosité internationale, l'orniérage, la fissuration et la susceptibilité au gel. Cet indice permet au gouvernement d'établir les priorités et de planifier les investissements inscrits au Plan québécois des infrastructures. Le Ministère a décidé de prendre le relais et d'inclure cet indice dans les cibles annuelles du Plan stratégique 2019-2023 pour les chaussées, les structures et les ponts municipaux.

En 2019, selon l'indice d'état gouvernemental, la chaussée était en bon état sur 49 % du réseau routier supérieur. Il s'agit d'une diminution de 1 point de pourcentage par rapport à l'état observé en 2018.

Les travaux de réfection réalisés sur des chaussées déficientes, soit sur un total de 2 501 kilomètres, n'ont pas pu contrer la dégradation naturelle du réseau et, par conséquent, maintenir la proportion de chaussées en bon état à 50 %. Les infrastructures routières affichent un important déficit de maintien d'actifs et l'envergure des travaux nécessaires au maintien de l'état du réseau routier est considérable. Ces travaux peuvent être composés d'interventions préventives sur des chaussées susceptibles de devenir déficientes afin de les conserver en bon état, d'interventions correctives sur des chaussées déficientes ou d'interventions palliatives pour ramener temporairement en bon état des chaussées très détériorées. La stratégie d'intervention en chaussées a été modifiée au cours de l'année 2019 afin d'y apporter des précisions et ainsi de faciliter son application dans la programmation des travaux routiers. Toutefois, comme les travaux routiers sont programmés sur deux ans, la nouvelle stratégie ne sera pleinement appliquée qu'à compter de 2021.

Évolution de l'état des chaussées du réseau routier supérieur selon l'indice d'état gouvernemental (%)

	INDICE D'ÉTAT	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Selon le nombre	A, B et C (très bon, bon et satisfaisant)	52	55	55	51	55	53	50	50	50	49
	D (mauvais)	17	18	20	20	24	25	24	23	22	22
	E (très mauvais)	31	27	25	29	21	22	26	27	28	29
	Indice d'état médian	C	C	C	C	C	C	C	C	C	D

7. Le Ministère est responsable de l'entretien du réseau routier supérieur composé de 31 039 kilomètres d'autoroutes, de routes nationales, de routes régionales, de routes collectrices ainsi que de chemins d'accès aux ressources. Cela exclut donc les rues, les routes et les chemins locaux gérés par les municipalités, d'autres ministères ou Hydro-Québec. De plus, les bretelles, les voies de desserte et les chaussées en gravier ne sont pas considérées dans l'état des chaussées.



Pour la conservation des chaussées, les montants investis ont considérablement augmenté lors des dernières années. Des investissements de 835,8 millions de dollars ont été réalisés en 2019-2020, une année record, ce qui représente une hausse de 15,8 % par rapport à ceux de 2018-2019, qui étaient de 721,8 millions de dollars. Ils étaient de 487,7 millions de dollars en 2017-2018. Malgré l'augmentation importante des investissements, ces derniers n'ont pas permis de contrer le vieillissement naturel des chaussées et d'améliorer l'état du réseau.

Le Plan québécois des infrastructures 2020-2030 prévoit des investissements additionnels de 1 356,1 millions de dollars qui sont notamment consacrés à assurer le bon état des chaussées et la pérennité du réseau routier.

Indicateur 1.2 : Proportion des structures du réseau routier supérieur⁸ en bon état selon l'indice d'état gouvernemental

(mesure de départ : 76 % en 2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	76 %	77 %	78 %	79 %
Résultat	77 % (cible atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Les résultats montrent que la remise en état du parc de structures amorcée en 2007 s'est poursuivie activement au cours de l'année 2019 sur le réseau routier supérieur. La proportion des structures du réseau routier supérieur en bon état selon l'indice d'état gouvernemental a augmenté de 1 point de pourcentage par rapport à celle enregistrée en 2018. La cible du Plan stratégique 2019-2023 a été dépassée. Depuis 2010, le nombre de structures en bon état a connu une augmentation de plus de 10 points de pourcentage.

Les résultats selon la valeur permettent de faire ressortir l'importance des structures. Cependant, les structures de grande importance ont une forte influence à la baisse sur le portrait global lorsque celles-ci sont en mauvais état.

Évolution de l'état des structures du réseau routier supérieur (4,5 mètres et plus) selon l'indice d'état gouvernemental (%)

	INDICE D'ÉTAT	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Selon le nombre	A, B et C (très bon, bon et satisfaisant)	66	68	69	71	72	74	75	75	76	77
	D (mauvais)	12	12	12	11	10	8	9	8	7	8
	E (très mauvais)	22	20	19	18	18	18	16	17	17	15
	Indice d'état médian	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Selon la valeur	A, B et C (très bon, bon et satisfaisant)	41	43	45	47	51	51	53	49	53	53
	D (mauvais)	14	14	13	12	10	8	9	9	8	9
	E (très mauvais)	45	43	42	41	39	41	38	42	39	38
	Indice d'état médian	D	D	D	D	C	C	C	D	C	C

8. Le réseau routier sous la responsabilité du Ministère comprend 5 475 structures dont la longueur est de 4,5 mètres ou plus.

Indicateur 1.3 : Proportion des ponts du réseau municipal sous la gestion du Ministère en bon état selon l'indice d'état gouvernemental

(mesure de départ : 58 % en 2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	58 %	59 %	60 %	61 %
Résultat	59 % (cible atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019, la proportion de ponts en bon état sur le réseau municipal sous la gestion du Ministère⁹ a connu une hausse de 1 point de pourcentage. Depuis 2010, une augmentation de 12 points de pourcentage du nombre de ponts en bon état du réseau municipal a été enregistrée.

Évolution de l'état des ponts du réseau municipal sous la gestion du Ministère selon l'indice d'état gouvernemental (%)

	INDICE D'ÉTAT	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Selon le nombre	A, B et C (très bon, bon et satisfaisant)	47	48	49	50	52	54	56	57	58	59
	D (mauvais)	18	18	18	14	12	10	9	8	8	9
	E (très mauvais)	35	34	33	36	36	36	35	35	34	32
	Indice d'état médian	D	D	D	C	C	C	C	C	C	C
Selon la valeur	A, B et C (très bon, bon et satisfaisant)	43	47	48	49	50	52	53	57	58	58
	D (mauvais)	17	15	15	12	10	9	9	7	8	9
	E (très mauvais)	40	38	37	39	40	39	38	36	34	33
	Indice d'état médian	D	D	D	D	D	C	C	C	C	C

Indicateur 1.4 : Proportion des chaussées aéroportuaires asphaltées sous la responsabilité du Ministère en bon état

(mesure de départ : 58 % en 2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	60 %	65 %	70 %	75 %
Résultat	59 % (cible non atteinte)			

9. En 2019, 4 265 ponts du réseau municipal sont sous la gestion du Ministère.



Explication du résultat obtenu en 2019-2020

La proportion de chaussées en bon état de 59 % est légèrement inférieure à la cible de 60 % à atteindre pour 2019-2020. Ceci s'explique par le report en 2020-2021 d'un projet majeur prévoyant la réfection complète de l'aire de manœuvre (piste et voie de circulation) à l'aéroport de Montmagny. Des travaux palliatifs ont toutefois été réalisés au cours de l'été 2019 sur une portion de la piste plus endommagée, permettant de redonner sa pleine capacité à la piste, qui avait fait l'objet d'une fermeture partielle en 2018. Ces travaux ont permis d'améliorer l'indice d'état global de 1 point, le faisant passer de 58 % en 2018-2019 à 59 % en 2019-2020.

Des travaux majeurs sont planifiés au cours des trois prochaines années sur les infrastructures aéroportuaires présentant des indices d'état de chaussées situés sous les seuils d'intervention. Ces travaux, planifiés en conformité avec la stratégie d'intervention pour les chaussées pavées, auront un effet significatif sur l'indice d'état global des chaussées.

Indicateur 1.5 : Proportion des voies ferrées fonctionnelles sous la responsabilité du Ministère

(mesure de départ : 43 % au 31 mars 2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	43 %	55 %	70 %	80 %
Résultat	43 % (cible atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Pour l'année 2019-2020, la cible de 43 % a été atteinte. Le projet se réalise simultanément sur les trois tronçons suivants :

- de Matapédia à Caplan : les travaux majeurs ciblent le remplacement de deux ponts ferroviaires qui surplombent la rivière Cascapédia et dont la mise en service est prévue en 2021. Les nombreux travaux de maintien d'actifs se poursuivent pour assurer la continuité du service actuel (p. ex. : changement de traverses, rails);
- de Caplan à Port-Daniel-Gascons : les travaux majeurs débiteront à l'été 2020 pour 3 des 13 infrastructures à réhabiliter ou à reconstruire sur ce tronçon. Des travaux de maintien d'actifs se poursuivent en 2020 et la mise en service est prévue en 2022;
- de Port-Daniel-Gascons à Gaspé : la préparation des avant-projets et des plans et devis pour les travaux sur plus de 20 infrastructures à réhabiliter ou à reconstruire sont en cours en 2019-2020. Des travaux de maintien d'actifs débiteront en 2020. La mise en service de la voie entre Gaspé et Percé pour favoriser la circulation du train touristique est prévue en 2024, alors qu'elle est prévue en 2025 pour l'ensemble du réseau.

En 2020, plusieurs travaux d'envergure sont prévus, dont le remplacement de ponceaux, le remplacement et la réfection de ponts, des travaux de voie et la réfection de passages à niveau.

Un montant de 235 millions de dollars a été réservé afin de réhabiliter le réseau ferroviaire de Matapédia à Gaspé, dont 138,3 millions de dollars d'ici 2022.

OBJECTIF 2 : RENFORCER LA RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT À L'ÉGARD DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Contexte lié à l'objectif : Outre la poursuite du développement de ses connaissances et de son expertise à l'égard des aléas naturels et des changements climatiques, le Ministère vise à rendre ses pratiques de gestion plus préventives, notamment en développant une approche intégrée et concertée qui assurera la prise en charge du contexte d'intervention en situation d'urgence ou d'urgence imminente.

Le Ministère prévoit la réalisation de 25 projets routiers liés à l'adaptation aux changements climatiques d'ici le 31 mars 2023.

Indicateur 2.1 : Taux de réalisation des projets routiers en adaptation aux changements climatiques

(mesure de départ : aucune)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	12 %	32 %	60 %	100 %
Résultat	8 % (cible non atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Dans le cadre de l'exercice de programmation 2019-2020, le Ministère a identifié trois projets routiers en adaptation qui permettent d'assurer la résilience et la pérennité du réseau routier québécois face aux enjeux liés aux changements climatiques. Ces projets doivent répondre à deux critères, soit la présence d'un aléa naturel associé aux changements climatiques (inondation fluviale, submersion côtière, érosion fluviale et côtière, glissement de terrain d'origine naturelle, fonte du pergélisol, avalanche) et une intervention dont l'objectif principal vise l'adaptation aux changements climatiques (ouvrages de stabilisation, ouvrages de protection, relocalisation ou reconfiguration de route).

Au 31 mars 2020, les travaux de 2 de ces projets étaient entièrement réalisés, ce qui représente un résultat de 8 %, soit un résultat inférieur au 12 % visé. Le troisième projet était substantiellement achevé, c'est-à-dire que l'infrastructure était fonctionnelle au 31 mars 2020, permettant ainsi le rétablissement sans entraves de la circulation. Cependant, il n'a pas pu être comptabilisé pour la période 2019-2020, car les travaux de parachèvement (engazonnement et aménagement paysager) seront réalisés à l'été 2020.

L'avancement des projets est suivi sur une base périodique. Il est à noter que des impondérables associés notamment à des événements climatiques peuvent occasionner des délais, le report ou la révision de projets.



ENJEU 2 : MOBILITÉ DURABLE

Orientation 2 : Assurer un système de transport performant, sécuritaire, à plus faible empreinte carbone et à l'appui d'une économie forte

La Politique de mobilité durable – 2030 oriente les choix gouvernementaux et les niveaux de performance requis pour l'atteinte des objectifs fixés d'ici 2030. Son premier plan d'action, pour la période 2018-2023, vise notamment à bonifier l'offre de services de mobilité, à améliorer l'efficacité des chaînes d'approvisionnement pour les marchandises, à accroître la sécurité des usagers et à investir dans la réduction des impacts sur la santé et l'environnement, dont ceux associés aux émissions de gaz à effet de serre. Les actions requises pour l'atteinte des cibles de la politique et celles à l'appui des engagements du Plan stratégique 2019-2023 du Ministère sont cohérentes et harmonisées.

OBJECTIF 3 : POURSUIVRE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Contexte lié à l'objectif : Afin de réduire la dépendance du Québec aux énergies fossiles et de favoriser la transition vers une économie sobre en carbone, le gouvernement s'est engagé sur la voie de l'électrification des transports en s'appuyant sur des objectifs économiques et environnementaux. Des programmes et des mesures variés sont mis de l'avant dans le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, dont la mise en œuvre est coordonnée par le Ministère.

Indicateur 3.1 : Quantité de gaz à effet de serre évités par les véhicules électriques immatriculés

(mesure de départ : 65 713 t éq. CO₂ au 31 mars 2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	105 000	152 000	192 000	245 000
Résultat	110 640 (cible atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le nombre de véhicules électriques immatriculés, qu'ils soient entièrement électriques ou hybrides rechargeables, ne cesse d'augmenter dans toutes les régions du Québec. Également, les véhicules lourds électriques, comme les camions et les autobus, sont de plus en plus présents sur le marché. Depuis avril 2019, ces véhicules sont inclus dans les données sur les véhicules électriques immatriculés.

Au 31 mars 2020, 69 052 véhicules électriques étaient en circulation sur les routes du Québec, soit une augmentation de 60 % comparativement aux données enregistrées l'année précédente. La proportion de véhicules entièrement électriques est en hausse constante et elle est maintenant plus importante que celle des véhicules hybrides rechargeables.

Entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020, ces véhicules électriques ont permis d'éviter 110 640 tonnes de gaz à effet de serre. La majeure partie de ces gaz à effet de serre évités proviennent des véhicules de promenade : 77 505 t éq. CO₂ pour ceux entièrement électriques et 31 021 t éq. CO₂ pour les hybrides rechargeables. Quant aux véhicules lourds électriques, ils représentent 2 114 t éq. CO₂.



Afin d'accélérer l'atteinte de la cible, le Ministère a poursuivi ses activités de promotion des véhicules électriques, comme la diffusion d'une série de 10 chroniques portant sur l'écoconduite et les véhicules électriques produite dans le cadre de l'émission *Pilote Académie en virage vert 2019*. Ces chroniques ont été diffusées sur les chaînes TVA, TVA Sports et TVA Sports 2 au printemps 2019, ainsi que sur la page Facebook du Ministère à compter de l'automne 2019.

Les propriétaires de véhicules électriques ont continué de bénéficier des privilèges associés à l'utilisation de ce type de véhicule, soit l'accès à plusieurs voies réservées du réseau supérieur (tronçons des autoroutes 740 et 440 à Québec, 15 à Montréal et Laval, 25 à Terrebonne et Laval, et 20 à Montréal, ainsi qu'une partie des routes 116 et 132 à Lévis et 112 à Longueuil et Saint-Lambert) ainsi que le passage gratuit aux ponts à péage des autoroutes 25 et 30 et à certaines traverses payantes de la Société des traversiers du Québec.

En 2019-2020, le Ministère a contribué à l'installation de 26 bornes de recharge rapide (bornes de recharge rapide en courant continu [BRCC] et équivalentes) dans des villages-relais, des sites stratégiques et ses aires de service, dont 5 étaient en fonction au 31 mars 2020 (toutes dans des villages-relais). Ces bornes s'intègrent au Circuit électrique, le réseau de bornes de recharge géré par Hydro-Québec, qui comptait 2 419 bornes au 31 mars 2020 (2 129 bornes de niveau 2 et 290 bornes de recharge rapide).

Dans le cadre du Programme de soutien au déploiement des autobus scolaires électriques au Québec, le Ministère a octroyé, en 2019-2020, des aides financières pour soutenir l'achat de 32 autobus scolaires électriques.

Indicateur 3.2 : Nombre de véhicules électriques dans le parc gouvernemental

(mesure de départ : 955 véhicules électriques au 31 mars 2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	1 000	1 350	1 700	2 000
Résultat	1 246 (cible atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 comprend une mesure visant à pourvoir le parc automobile gouvernemental de 1 000 véhicules électriques d'ici le 31 décembre 2020. Au 31 mars 2020, le parc automobile gouvernemental comptait 1 246 véhicules électriques ou hybrides rechargeables en circulation, ce qui représente une augmentation de 30,5 % par rapport au nombre relevé au 31 mars 2019.



OBJECTIF 4 : SOUTENIR LA MISE EN PLACE DE SERVICES EN TRANSPORT COLLECTIF

Contexte lié à l'objectif : La mise en place d'une offre de services de transport diversifiée pour la population est une condition de base afin que toutes et tous puissent avoir accès à plusieurs options de déplacement. Le Ministère veut soutenir l'implantation du transport durable par l'entremise d'un plus large éventail de choix, permettant d'améliorer les déplacements quotidiens en les rendant plus efficaces, sécuritaires et abordables.

Afin d'accroître l'utilisation des transports collectifs et alternatifs, le Ministère poursuit son soutien :

- par le Programme d'aide au développement du transport collectif, un programme pluriannuel doté d'un budget de 513,8 millions de dollars pour les années 2019 et 2020. Le programme comprend deux aides financières visant à favoriser respectivement l'optimisation des services de transport en commun en milieu urbain et l'interconnexion des services de transport collectif régional;
- en collaborant avec la CDPQ Infra dans la coordination des entraves du réseau lors de la réalisation du Réseau express métropolitain. Le Ministère s'est également assuré de la mise en place d'un réseau transitoire d'atténuation visant à offrir des solutions aux usagers touchés par le déploiement de ce grand chantier en transport collectif. Pour ces mesures de mitigation, 192 millions de dollars sont prévus de 2018 à 2024. Les détails de ces mesures ont été annoncés à l'automne 2019 et ces dernières ont été déployées à partir du printemps 2020;
- par le Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun, qui découle de l'Entente Canada-Québec. Ce programme dispose d'une enveloppe maximale de 1 662,7 millions de dollars, dont une somme maximale de 923,7 millions de dollars provenant du gouvernement du Canada, pour la réalisation de projets d'immobilisations en transport collectif au cours de la période 2016-2020.

De plus, le Ministère contribue à la mise en place de services de transport adapté afin de favoriser l'intégration sociale, professionnelle et économique des personnes handicapées. Ainsi, il soutient financièrement notamment les sociétés de transport en commun ainsi que les organisations municipales afin de doter leur territoire d'un service de transport répondant aux besoins des personnes handicapées.

Indicateur 4.1 : Pourcentage d'augmentation de l'achalandage du transport collectif

(mesure de départ : 644 millions de déplacements effectués en 2018)¹⁰

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	1 %	2 %	3 %	4 %
Résultat	2,7 % (cible atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

L'achalandage du transport collectif a atteint 661,3 millions de déplacements¹¹ en 2019, soit une croissance de 2,7 % par rapport à celui observé en 2018. Par conséquent, pour une troisième année consécutive, l'augmentation de l'achalandage est supérieure à la cible. Cette hausse de l'achalandage est observable dans l'ensemble du Canada. Elle renverse la tendance de stabilisation observée à l'échelle de l'Amérique du Nord depuis 2014.

Achalandage du transport collectif (millions de déplacements)

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
562,2	584,6	597,5	604,9	605,4	598,8	604,2	619,2	643,9	661,3

Pour les sociétés de transport et pour le réseau de trains de Montréal, le nombre de déplacements en 2019 s'élève à 633,7 millions¹², en hausse de 3 % par rapport aux données de 2018. La variation pour chacun des organismes couvre un spectre varié, allant d'une croissance de 13,8 % pour la Société de transport de Lévis à une diminution de 1,8 % pour la Société de transport de Trois-Rivières. Quant aux organismes municipaux et intermunicipaux de transport, l'achalandage total est de 27,7 millions¹³ de déplacements, en baisse de 4 % par rapport à 2018.

Indicateur 4.2 : Pourcentage d'augmentation des déplacements des personnes admises en transport adapté

(mesure de départ : 8 924 507 déplacements en 2017)¹⁴

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	2 %	4 %	6 %	8 %
Résultat	2,1 % (cible atteinte)			

10. La valeur pour l'année 2018 a été révisée à 644 millions de déplacements depuis l'adoption du Plan stratégique 2019-2023.

11. Il s'agit d'une donnée préliminaire en date du 31 mai 2020.

12. *Ibid.*

13. *Ibid.* Cela inclut les données des conseils intermunicipaux de transport et du Conseil régional de transport de Lanaudière, qui ont été abolis le 1^{er} juin 2017.

14. La valeur pour l'année 2017 a été révisée à 8 924 507 déplacements depuis l'adoption du Plan stratégique 2019-2023.



Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2018, le nombre de déplacements des personnes admises en transport adapté est estimé à 9 112 837. Cela représente une hausse de 2,1 % par rapport aux données obtenues l'année précédente.

Déplacements des personnes admises en transport adapté

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 ^a	2018 ^b
7 126 259	7 397 000	7 657 640	7 878 202	8 208 115	8 435 437	8 728 612	8 924 507	9 112 837

a. Il s'agit d'une donnée révisée en date du 15 mai 2020.

b. Il s'agit d'une donnée préliminaire en date du 28 juillet 2020.

Dans le cadre de la Politique de mobilité durable – 2030, une hausse de 110 millions de dollars de 2018 à 2023 a été annoncée pour soutenir le transport des personnes handicapées. En 2019-2020, cette bonification représente une augmentation de 1,5 million de dollars pour le Programme de subvention aux véhicules collectifs accessibles et de 15 millions de dollars pour le Programme de subvention au transport adapté par rapport à l'année 2017.

OBJECTIF 5 : ASSURER LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère vise à optimiser les gains en matière de sécurité afin de rendre le réseau routier toujours plus sécuritaire. L'atteinte des objectifs passe notamment par plusieurs mesures, allant de la correction de l'orniérage et de la mise en forme et de l'asphaltage des accotements jusqu'à la réalisation d'avis et d'audits de sécurité lors de la conception de projets routiers. Le Ministère maintient des exigences élevées pour la surveillance continue du réseau, la gestion des corridors routiers, la signalisation, le marquage, l'éclairage et l'entretien hivernal. Il cherche à assurer un partage de la route harmonieux et sécuritaire et à mieux encadrer l'utilisation des modes de transport. Une attention particulière est accordée à la sécurité des piétons et des cyclistes de même qu'à celle des usagers et des personnes qui travaillent aux abords des zones de travaux.

Indicateur 5.1 : Pourcentage de réduction de la moyenne triennale du nombre d'accidents mortels ou graves

(mesure de départ : 1 564 accidents, moyenne triennale de 2016-2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	≥ 1 %	≥ 3 %	≥ 5 %	≥ 7 %
Résultat	3,2 % (cible atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

La moyenne triennale des accidents mortels et graves pour la période 2017-2018-2019 a diminué de 3,2 %, avec 1 514 accidents, comparativement à 1 564 pour la période 2016-2017-2018. Le nombre de titulaires de permis de conduire et de véhicules en circulation sur l'ensemble du réseau routier québécois est en hausse pour l'année 2019.

Moyenne triennale des accidents mortels et graves impliquant un véhicule routier par rapport au nombre de véhicules en circulation et de titulaires de permis de conduire au 31 décembre de chaque année

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Moyenne triennale se terminant l'année indiquée	2 322	2 233	2 137	1 956	1 794	1 677	1 602	1 603	1 564	1 514
Véhicule en circulation	5 913 950	5 985 463	6 082 303	6 191 286	6 240 266	6 310 810	6 416 349	6 552 488	6 608 276	6 697 819
Titulaire de permis de conduire	5 105 623	5 156 353	5 194 760	5 241 846	5 283 950	5 330 564	5 375 648	5 414 479	5 473 342	5 528 681

Le bilan des accidents mortels et graves a diminué au cours de l'année 2019 par rapport à celui de l'année précédente. En effet, il y a eu 313 accidents mortels et 1 104 accidents graves, ce qui représente une diminution de 22 accidents mortels et de 82 accidents graves, en comparaison avec l'année 2018.

À l'égard de la sécurité routière, le Ministère a notamment procédé à la correction de huit sites à potentiel d'amélioration en 2018-2019¹⁵. Un site à potentiel d'amélioration est désigné comme étant un endroit ponctuel du réseau où est relevée une concentration d'accidents qui peuvent être attribuables au comportement des conducteurs, à des déficiences de l'infrastructure routière ou à des défauts mécaniques des véhicules. En ce qui a trait aux déficiences de l'infrastructure, plusieurs interventions peuvent être effectuées afin de réduire de manière significative le nombre d'accidents sur les routes du Ministère. Parmi les travaux exécutés à la suite d'études de sécurité réalisées par le Ministère se trouvent notamment le projet d'élargissement de la chaussée de la bretelle d'entrée de la rue Bernier jusqu'à la sortie menant à la municipalité de Lac-Beauport, sur l'autoroute 73, dans la région de la Capitale-Nationale; le projet de reconstruction du profil rural de la route 155, entre les bornes kilométriques 21 et 23 à Saint-Roch-de-Mékinac, en Mauricie, ainsi que le projet de réaménagement géométrique de la courbe à la hauteur de l'intersection de la rue Principale et de la route de la Rivière-Ticouapé, à Saint-Thomas-Didyme, au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Par ailleurs, pour atteindre la cible de réduction fixée et améliorer le bilan routier des prochaines années, de nouvelles mesures seront adoptées. Par exemple, la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable – 2030 permettra notamment d'intégrer la Vision zéro comme stratégie de référence en sécurité routière et de mettre en œuvre des moyens d'action pour des routes et des abords de routes plus sécuritaires. Également, un plan d'action en sécurité routière portant sur les infrastructures a été élaboré et comporte des mesures destinées à améliorer la sécurité sur le réseau.

15. La liste des sites à potentiel d'amélioration en sécurité routière 2018-2019 est disponible sur le site Web du Ministère : <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/securite-signalisation/Documents/Liste-Sites-Potentiel-Amelioration-2018-2019.pdf>.



OBJECTIF 6 : DÉVELOPPER L'INTERMODALITÉ DU RÉSEAU

Contexte lié à l'objectif : En s'appuyant sur les cadres d'intervention modaux de la Politique de mobilité durable – 2030, le Ministère soutient la complémentarité du développement du transport routier des marchandises ainsi que du transport ferroviaire, maritime et aérien afin d'en assurer une utilisation optimale. L'efficacité des chaînes logistiques est une condition essentielle à la compétitivité des entreprises dans un contexte d'échanges commerciaux transfrontaliers. En plus de stimuler la croissance économique, l'utilisation optimale des modes de transport et de l'intermodalité contribue à l'augmentation des tonnages de marchandises transbordées dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec.

Plus précisément, le gouvernement du Québec a annoncé, le 25 avril 2019, le début des travaux de réhabilitation du tronçon ferroviaire situé entre Matapédia et Caplan. Le Ministère a tenu, le 9 décembre 2019, le Sommet sur le transport ferroviaire. Ce sommet a entre autres été l'occasion, pour le gouvernement du Québec, d'annoncer le Programme de soutien aux infrastructures de transport ferroviaire et à l'intégration modale. Dans la foulée des suites à donner au sommet, des investissements de 104,2 millions de dollars ont été programmés au Plan québécois des infrastructures 2020-2030, dont 70,2 millions de dollars à titre de montants additionnels. Ainsi, une somme de 75 millions de dollars est prévue pour le Programme de soutien aux infrastructures de transport ferroviaire et à l'intégration modale, et une somme de 29,2 millions de dollars, pour le Programme d'aide aux passages à niveau municipaux.

La mise en œuvre du Plan d'action 2015-2020 de la Stratégie maritime s'est terminée avec succès. Le 10 mars 2020, à l'occasion du discours sur le budget 2020-2021, le gouvernement du Québec a confirmé un montant de 172 millions de dollars pour la mise en œuvre du plan d'action 2020-2025.

Enfin, en 2019-2020, 14 projets qui pourraient avoir des répercussions sur les tonnages de marchandises transbordées ont été entrepris dans le cadre du Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime et 2 projets l'ont été par l'entremise du Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal.

Indicateur 6.1 : Pourcentage d'augmentation des tonnages de marchandises transbordées dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec

(mesure de départ : 181 644 milliers de tonnes en 2018)¹⁶

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	1,9 %	3,8 %	5,7 %	7,7 %
Résultat	4,6 % (cible atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019, le pourcentage d'augmentation des tonnages de marchandises transbordées estimé est de 4,6 % par rapport à l'année 2018, pour un total de 190 089 milliers de tonnes¹⁷. Cette augmentation s'explique en grande partie par la croissance des transbordements maritimes de vrac solide (8,8 %) et de vrac liquide (6,2 %) principalement sur les navires dans les 5 administrations portuaires situées à Montréal, à Québec, à Saguenay, à Sept-Îles et à Trois-Rivières.

16. Les délais de publication des données probantes permettant de calculer cet indicateur sont de deux à trois ans. Dans le Plan stratégique 2019-2023, la valeur des marchandises transbordées pour l'année de départ, soit 2018, a été estimée à 177 033 milliers de tonnes. La valeur pour l'année 2018 a été révisée à 181 644 milliers de tonnes à la suite de la publication du Plan stratégique 2019-2023.

17. Puisque les données probantes ne sont pas disponibles pour l'année 2019-2020, la valeur pour l'année 2019 est une évaluation et sera révisée dans le prochain rapport annuel de gestion.



OBJECTIF 7 : APPLIQUER LE CONCEPT DE CARBONEUTRALITÉ AUX PROJETS ROUTIERS DE 100 MILLIONS DE DOLLARS ET PLUS

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère fait preuve de proactivité et d'innovation en étant le premier ministère au Canada à s'engager dans une démarche visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites par ses activités. La reconstruction de l'échangeur Turcot, premier chantier carboneutre au Québec réalisé par le Ministère, aura inspiré, en 2019, une directive ministérielle pour la recension du carbone lié aux projets routiers de 100 millions de dollars et plus. Pour établir un bilan neutre en carbone, l'application d'un cadre de gestion visera à systématiser, à intégrer et à coordonner les actions d'inventaire, de réduction et de compensation des émissions de gaz à effet de serre. Grâce à une amélioration des méthodes d'inventaire des émissions, le Ministère recensera annuellement, dans un registre, les quantités de gaz à effet de serre émises, réduites et compensées, et ce, pour chacun des projets routiers concernés. L'approche de carboneutralité est appliquée aux nouveaux projets inscrits au Plan québécois des infrastructures qui sont à l'étape de la réalisation.

Indicateur 7.1 : Proportion des nouveaux projets routiers de 100 millions de dollars et plus, en réalisation, adoptant une approche carboneutre

(mesure de départ : 1 projet au 31 mars 2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	25 %	50 %	65 %	75 %
Résultat	0 % (cible non atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, quatre projets routiers majeurs étaient planifiés pour autorisation du Conseil des ministres, autorisation nécessaire pour que les projets soient inscrits à l'étape de la réalisation. Le Ministère avait prévu appliquer l'approche de carboneutralité à l'un d'entre eux, d'où la cible de 25 %.

Au cours de l'année, trois projets routiers majeurs ont obtenu l'autorisation du Conseil des ministres afin que soit amorcée la phase de réalisation. À la suite de cette autorisation, ces projets ont été inscrits au Plan québécois des infrastructures 2020-2030 dans la catégorie des projets en réalisation. Le niveau de préparation de ces projets était trop avancé au moment de l'adoption de la directive ministérielle sur la gestion du carbone lié aux projets routiers de 100 millions de dollars et plus pour que cette approche de carboneutralité soit appliquée sans avoir une incidence sur leur échéancier.

Un quatrième projet, soit le projet de réfection majeure du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, auquel l'approche de carboneutralité sera appliquée, était toujours en planification au 31 mars 2020. Il n'a donc pas pu être comptabilisé pour l'atteinte de la cible de l'année 2019-2020.

La mise en œuvre d'une nouvelle directive comme celle sur la gestion du carbone se fait graduellement. Ainsi, au cours des prochaines années, l'approche de carboneutralité sera appliquée à un nombre croissant de projets routiers majeurs, puisqu'elle aura pu être intégrée dès la phase de préparation du projet.



ENJEU 3 : PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Orientation 3 : Augmenter l'efficacité et l'efficience du Ministère

Le Ministère favorise le déploiement d'une culture d'amélioration continue, d'innovation et de gestion axée sur les résultats. Au quotidien, les gestionnaires mettent en œuvre de nouvelles pratiques de gestion qui intègrent les membres du personnel dans la recherche de solutions.

OBJECTIF 8 : ASSURER UNE GESTION RIGOUREUSE DES PROJETS ROUTIERS

Contexte lié à l'objectif : Une des principales activités du Ministère lui permettant de réaliser sa mission est la mise en œuvre de projets qui visent l'exécution de travaux routiers. En effet, le Ministère planifie chaque année la réalisation de plusieurs centaines de chantiers sur l'ensemble du territoire québécois.

L'implantation de la gestion organisationnelle des projets se poursuit sur un horizon de cinq ans. Entrepris en avril 2019, le Plan d'action pour l'implantation de la gestion organisationnelle de projets comporte 44 actions à réaliser d'ici le 31 décembre 2022. Ce plan couvre cinq thèmes : la gouvernance, les connaissances, les compétences, la méthodologie et les processus. Au 31 mars 2020, 8 actions étaient terminées, 28 étaient en cours et 8 n'étaient pas amorcées.

Indicateur 8.1 : Taux d'utilisation des investissements pour les projets routiers

(mesure de départ : 92 % au 31 mars 2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	≥ 90 %	≥ 90 %	≥ 90 %	≥ 90 %
Résultat	96,7 % (cible atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

L'indicateur portant sur le taux d'utilisation des investissements pour les projets routiers permet de suivre les sommes investies annuellement dans le réseau. Des travaux sont essentiels pour assurer la pérennité, l'amélioration et le développement du réseau. Il est à noter que certains projets s'échelonnent sur plusieurs années.

Pour une deuxième année consécutive, le taux d'utilisation des investissements pour les projets routiers est supérieur à la cible de 90 %. En effet, le Ministère a dépensé 96,7 % du montant des investissements prévu à la programmation initiale.

Le Ministère a mis en place différentes initiatives visant à améliorer sa performance. Pour 2019-2020, les facteurs suivants ont notamment contribué à cet excellent résultat : l'application rigoureuse des orientations en matière de gestion de projets routiers, un nombre significatif de projets pour lesquels les contrats étaient signés ou prêts à l'être en début d'année financière, et des conditions météorologiques favorables.

OBJECTIF 9 : GÉRER DE FAÇON RIGOUREUSE LES CONTRATS LIÉS AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère est le plus important donneur d'ouvrage de l'appareil gouvernemental. Il accorde 2 800 contrats en moyenne par année pour construire et entretenir des infrastructures de transport sécuritaires. Pour assurer une administration rigoureuse des fonds publics, la gestion contractuelle doit être efficace et efficiente.

Dans cette optique, le Ministère poursuit, de façon continue, l'amélioration de sa gestion contractuelle en :

- veillant à favoriser l'ouverture et la saine concurrence des marchés, notamment par l'innovation;
- renforçant l'expertise et la compétence des ressources dans les domaines clés de la gestion contractuelle;
- établissant des mécanismes de contrôle rigoureux et pertinents lors de l'attribution et du suivi des contrats;
- visant la transparence par la publication de données contractuelles utiles à la prise de décision.

Indicateur 9.1 : Taux de respect global du montant à la signature des contrats

(mesure de départ : 97,2 % au 31 mars 2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	≤ 100 %	≤ 100 %	≤ 100 %	≤ 100 %
Résultat	98,2 % (cible atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

La valeur définitive des contrats terminés de construction et de services professionnels relatifs aux infrastructures de transport représente 98,2 % de la valeur de ces contrats à leur signature. Le Ministère a donc atteint la cible fixée.



OBJECTIF 10 : ACCÉLÉRER LE TRAITEMENT DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE REÇUES DES MUNICIPALITÉS POUR LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère assiste les municipalités pour la planification, l'entretien et l'amélioration du réseau routier local, notamment par la mise en œuvre du Programme d'aide à la voirie locale.

En vue d'offrir un service de qualité aux municipalités, le Ministère s'engage à réduire le délai de traitement des demandes d'aide financière¹⁸ complètes pour les deux volets suivants du programme :

- Redressement des infrastructures routières locales;
- Accélération des investissements sur le réseau routier local.

Indicateur 10.1 : Délai moyen de traitement des demandes d'aide financière complètes

(mesure de départ : n'a jamais été mesuré; nouvel indicateur)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	60 jours	55 jours	50 jours	45 jours
Résultat	Non disponible (cible non atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Conscient des besoins grandissants en matière d'amélioration et d'entretien du réseau routier local, le ministère des Transports s'est concentré, en 2019-2020, sur une refonte du Programme d'aide à la voirie locale et notamment sur l'ajustement de son budget. Ainsi, la bonification de ce dernier de 200 millions de dollars dans le cadre du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes s'est traduite par des investissements visant à mieux répondre aux besoins de la clientèle municipale.

Les outils de collecte n'ont pas pu être déployés à temps pour la période visée en raison de défis liés à la consolidation de l'information. Ainsi, le délai moyen de traitement des demandes d'aide financière complètes ne sera pas présenté en 2019-2020. Le Ministère s'engage à remédier à cette situation.

OBJECTIF 11 : AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE CLIENT PAR LA PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES

Contexte lié à l'objectif : La Stratégie de transformation numérique gouvernementale est un projet de société qui met le numérique au service de la personne et du bien commun. Elle assure la cohérence de l'ensemble des actions gouvernementales afin d'accélérer le déploiement, dans tous les milieux, d'une véritable culture numérique.

Le passage au numérique s'est traduit notamment par la mise en service, en février 2019, de la prestation électronique pour les demandes de permis spéciaux de circulation et la délivrance de ces permis.

Soucieux d'offrir des services publics rapides, intuitifs et faciles d'utilisation pour la population, le Ministère cherche à obtenir la rétroaction des utilisateurs.

18. Cela exclut les délais municipaux et les périodes durant lesquelles les budgets ne sont pas disponibles.

Indicateur 11.1 : Taux de satisfaction des demandeurs de permis spéciaux de circulation

(mesure de départ : n'a jamais été mesuré; nouveau service)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	70 %	72 %	75 %	80 %
Résultat	91 % (cible atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le Ministère limite les charges et les dimensions pour les véhicules et les ensembles de véhicules routiers dans le but de protéger les infrastructures et d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route. Lorsqu'un véhicule routier ou un ensemble de véhicules routiers ne peut pas se conformer aux règles établies par le Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers, il peut être possible d'obtenir un permis spécial de circulation.

Depuis février 2019, toutes les demandes de permis spéciaux de circulation des classes 1 à 7 et de train routier doivent être adressées au ministère des Transports. Auparavant, les demandes devaient l'être à la Société de l'assurance automobile du Québec.

Le Ministère a développé un outil en ligne entièrement transactionnel, soit un système exclusivement consacré aux permis spéciaux ministériels, permettant une gestion des demandes de permis 365 jours par année, 24 heures par jour. C'est par le biais de ce nouvel outil que le Ministère procède à la délivrance des permis spéciaux de circulation.

À la suite d'une collecte de données réalisée auprès de la clientèle du système de gestion des permis spéciaux ministériels, 91 % des personnes répondantes¹⁹ ont déclaré être satisfaites de leur expérience d'utilisation du système.

19. Les demandeurs particuliers n'ont toutefois pas pu être questionnés, puisque leur adresse de courriel et leur nom sont des renseignements personnels et confidentiels.



2.2 Déclaration de services aux citoyens

L'année 2019-2020 est la deuxième année de mise en œuvre de la Déclaration de services aux citoyens actuelle. Quatre engagements sur sept ont été respectés dans une proportion de plus de 90 % en 2019-2020.

Respect des délais

Résultats des engagements de la Déclaration de services aux citoyens^a

ENGAGEMENT ET INDICATEUR	DÉLAI MAXIMAL ^b	CIBLE	2019-2020		2018-2019	
			NOMBRE DE DEMANDES	TAUX DE RESPECT	NOMBRE DE DEMANDES	TAUX DE RESPECT
Prise d'appel par une préposée ou un préposé aux renseignements	3 minutes	90 %	46 295	87 % (cible non atteinte)	40 422 ^c	90 % (cible atteinte)
Réponse aux demandes de renseignements écrites traitées par les préposés de Québec 511	10 jours ouvrables	90 %	804	94 % (cible atteinte)	765	91 % (cible atteinte)
Traitement des demandes de réclamation pour dommages ^d	60 jours ouvrables	90 %	2 911	81 % (cible non atteinte)	2 212	90 % (cible atteinte)
Diffusion et mise à jour des informations sur Québec 511 à la suite de la prise de connaissance d'un événement sur le réseau routier et ayant des répercussions sur la circulation	20 minutes	90 %	19 707	98 % (cible atteinte)	19 214	99 % (cible atteinte)

- Les résultats de 2017-2018 ne sont pas présentés puisque la Déclaration de services aux citoyens renouvelée est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018.
- Les délais commencent à la date de réception de la demande, le cas échéant. Ils n'incluent pas les délais postaux. Si la demande est incomplète, la personne qui fait la demande en sera avisée rapidement. Le traitement est alors suspendu jusqu'à la réception des renseignements ou des documents manquants.
- Une révision du résultat de 2018-2019 a été effectuée afin de présenter le nombre d'appels traités plutôt que le nombre d'appels traités dans un délai maximal de 3 minutes.
- Une réclamation pour dommages est une demande, mise en demeure ou facture signifiée au Ministère relativement à des situations pouvant impliquer sa responsabilité extracontractuelle et comportant un dommage.

Prise d'appel par une préposée ou un préposé aux renseignements

Le service Québec 511²⁰ a reçu 50 174 appels en 2019-2020. Des mandats tels que l'étude sur les déplacements dans la grande région de Montréal, ainsi que le Programme d'indemnisation des titulaires d'un permis de propriétaire de taxi, ont généré un important volume d'appels échelonnés sur quelques mois. Conséquemment, les répercussions ont été significatives concernant le respect des délais. En effet, la prise d'appel par une préposée ou un préposé aux renseignements s'est réalisée en 3 minutes ou moins dans 87 % des cas en 2019-2020 comparativement à 90 % en 2018-2019. Toutefois, ces résultats obtenus par le Ministère dépassent ceux de la majorité des organisations similaires faisant partie des grands organismes²¹.

Réponse aux demandes de renseignements écrites traitées par les préposés de Québec 511

Le taux de réponse dans un délai de 10 jours ouvrables et moins aux demandes de renseignements écrites traitées par les préposés de Québec 511 a augmenté de 3 points de pourcentage pour atteindre 94 %, et ce, malgré l'augmentation du nombre de demandes reçues.

Traitement des demandes de réclamation pour dommages

En raison d'une situation climatique propice à la dégradation de la chaussée et à des chutes de glace ou de neige, avec plusieurs épisodes de gel-dégel au cours de la saison hivernale, le volume de demandes a été plus important en 2019-2020. En effet, le nombre de demandes de réclamation reçues a augmenté de 15 %, passant de 2 364 en 2018-2019 à 2 727 en 2019-2020. Conséquemment, 81 % des demandes de réclamation pour dommages ont été traitées dans un délai de 60 jours en 2019-2020, une diminution de 9 points de pourcentage depuis 2018-2019. Après la mise en place d'un nouvel outil de gestion, une nette amélioration a été observée quant au délai de traitement des demandes de réclamation pour dommages lors du dernier trimestre.

Diffusion et mise à jour des informations sur Québec 511 à la suite de la prise de connaissance d'un événement sur le réseau routier et ayant des répercussions sur la circulation

Dans plus de 98 % des cas, la diffusion et la mise à jour des informations sur Québec 511 ont été réalisées en moins de 20 minutes à la suite de la prise de connaissance d'un événement sur le réseau routier et ayant des répercussions sur la circulation.

20. Québec 511 est un service qui permet aux usagers de la route de consulter les renseignements nécessaires à la planification de déplacements sécuritaires sur le réseau routier du Québec. Québec 511 diffuse de l'information sur les travaux routiers, les conditions routières hivernales, les événements en cours sur le réseau, les avertissements en vigueur, les services offerts dans les haltes routières, l'état du service des traversiers et le temps d'attente aux postes frontaliers. À ces informations s'ajoute l'accès aux caméras de circulation. Québec 511 peut être consulté sur différentes plateformes : service téléphonique, site Web, application mobile et comptes Twitter.

21. Les organismes participant à l'exercice d'étalonnage du Centre d'expertise des grands organismes sont la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, Retraite Québec, Revenu Québec et la Régie de l'assurance maladie du Québec.



Mesure de la satisfaction, des besoins et des attentes

Afin de connaître la satisfaction des usagers du service Québec 511²², le Ministère a sondé à deux reprises la population en 2019, et ce, dans le but de comparer les résultats obtenus durant la saison hivernale (période de conditions climatiques difficiles) et ceux obtenus durant la saison estivale (période de travaux routiers intenses et du retour en classe des étudiants). Cette comparaison démontre que la quasi-totalité des résultats obtenus présente peu de différences significatives. Les informations relatives aux conditions routières hivernales sont jugées les plus utiles par les trois quarts des usagers du service.

Résultats des engagements relatifs à la satisfaction des usagers de Québec 511

ENGAGEMENT ET INDICATEUR	CIBLE	TAUX DE RESPECT EN 2019-2020	TAUX DE RESPECT EN 2018-2019
Taux global de satisfaction des usagers de Québec 511	90 %	90 % (cible atteinte)	91 % (cible atteinte)
Proportion d'usagers de Québec 511 qui considèrent que l'information obtenue leur a été utile pour planifier leurs déplacements	90 %	87 % (cible non atteinte)	88 % (cible non atteinte)

Le taux global de satisfaction des usagers de Québec 511 est de 90 %, alors que la proportion d'usagers de Québec 511 qui considèrent que l'information obtenue leur a été utile pour planifier leurs déplacements est de 87 %. Ces résultats varient peu et se maintiennent depuis les dernières années. La baisse de 1 point de pourcentage peut être attribuable aux problèmes technologiques rencontrés lors de l'utilisation de l'application mobile au cours de la période qui a suivi le lancement de la nouvelle version. À cet effet, une mise à niveau de l'architecture logicielle pour Android et iOS a été effectuée afin de bonifier l'expérience des usagers.

Voici quelques autres constats tirés du sondage :

- parmi les usagers du service, 95 % sont satisfaits de la fiabilité et de l'exactitude de l'information diffusée concernant les conditions routières hivernales;
- une forte majorité d'usagers (91 %) est satisfaite du site Web de Québec 511;
- les usagers consultent le service quelques heures avant un déplacement (47 %) ou tout juste avant de prendre la route (35 %);
- la très forte majorité (94 %) des usagers qui ont parlé avec une préposée ou un préposé du service téléphonique de Québec 511 ont été satisfaits des services obtenus;
- le tiers des usagers du service téléphonique disent avoir parlé à une préposée ou un préposé aux renseignements pour obtenir l'information recherchée. La plupart d'entre eux l'ont fait pour signaler un incident ou un accident sur le réseau (57 %) ou pour s'informer des conditions routières hivernales et des travaux routiers (45 %).

22. Le rapport et les résultats du sondage sont disponibles sur le site Web du Ministère.

Recours

Le Ministère s'efforce d'améliorer de façon continue la qualité de ses services en accordant une grande attention aux plaintes, aux commentaires et aux suggestions qu'il reçoit.

Résultats des engagements relatifs aux plaintes traitées

TYPE DE SERVICE	DÉLAI MAXIMAL	CIBLE	2019-2020		2018-2019	
			NOMBRE DE DEMANDES	TAUX DE RESPECT	NOMBRE DE DEMANDES	TAUX DE RESPECT
Réponse aux plaintes reçues des citoyennes et des citoyens ^a	20 jours ouvrables ^b	90 %	6 366	93 % (cible atteinte)	5 293	94 % (cible atteinte)

- a. Une plainte est l'expression verbale ou écrite de l'insatisfaction d'une citoyenne ou d'un citoyen qui s'estime lésé ou qui allègue avoir subi un inconvénient à la suite d'un événement, d'une situation, d'un acte ou d'une omission liés aux produits ou aux services du Ministère.
- b. Si le Ministère est dans l'impossibilité de fournir une réponse dans le délai prévu, la citoyenne ou le citoyen est informé par un répondant des motifs qui justifient le délai et de la date approximative à laquelle une réponse sera fournie.

Au cours de l'exercice 2019-2020, le Ministère a traité 6 366 plaintes. Le délai de traitement maximal, fixé à 20 jours ouvrables, a été respecté dans 93 % des dossiers de plaintes. Le nombre de plaintes traitées a augmenté, passant de 5 293 en 2018-2019 à 6 366 en 2019-2020.

Nombre de plaintes reçues par sujet

SUJET	2019-2020		2018-2019	
	NOMBRE	PROPORTION	NOMBRE	PROPORTION
Plainte relative au réseau routier	5 609	89,9 %	4 710	88,0 %
Plainte relative à la viabilité hivernale	740	11,7 %	828	15,5 %
Plainte relative à la chaussée	1 781	28,2 %	1 289	24,1 %
Plainte relative aux travaux routiers	1 242	19,7 %	1 295	24,2 %
Autres sujets relatifs au réseau routier	1 846	29,3 %	1 298	24,2 %
Autres plaintes^a	700	11,1 %	641	12,0 %
TOTAL	6 309	100,0 %	5 351	100,0 %

- a. La catégorie « autres plaintes » inclut les sujets suivants : lois, règlements, politiques, programmes, orientations, systèmes de transport, relations avec les citoyennes et les citoyens, administration, communications et accessibilité aux services du Ministère pour les personnes ayant des limitations.

Les plaintes relatives à la chaussée et les autres sujets relatifs au réseau routier sont les thèmes qui ont reçu le plus grand volume en 2019-2020. Ils ont aussi connu des hausses importantes respectives de 38 % et de 42 % en 2019-2020 comparativement à l'année 2018-2019.

Par ailleurs, le Centre de gestion de l'équipement roulant a reçu 7 plaintes en 2019-2020, comparativement à 10 en 2018-2019 et 11 en 2017-2018. Depuis 2017-2018, un accusé de réception a été envoyé dans les 10 jours ouvrables pour 100 % des demandes.



3. RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif moyen incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2019-2020	2018-2019	ÉCART
Direction générale du Centre de gestion de l'équipement roulant	398	405	(7) ^a
Direction générale du service aérien gouvernemental	207	217	(10) ^a
Secrétariat à la stratégie maritime	8	9	(1)
Sous-ministériat à la gestion contractuelle et à la surveillance des marchés	233	217	16
Sous-ministériat à la performance organisationnelle	152	141	11
Sous-ministériat à l'électrification des transports, à la sécurité et à la mobilité	249	234	15
Sous-ministériat à l'exploitation aérienne et aéroportuaire	87	51	36 ^b
Sous-ministériat à l'ingénierie et aux infrastructures	577	573	4
Sous-ministériat aux grands projets routiers	209	174	35 ^b
Sous-ministériat aux projets stratégiques de transport collectif et ferroviaire	47	25	22 ^b
Sous-ministériat aux services à la gestion	868	777	91 ^a
Sous-ministériat aux territoires	4 499	4 484	15
Sous-ministériat au Bureau de coordination des mesures d'atténuation des travaux du Réseau express métropolitain	- ^c	-	-
Sous-ministre	67	65	2
TOTAL	7 601	7 372	229

- Des ressources internes en soutien administratif, notamment du Centre de gestion de l'équipement roulant et du Service aérien gouvernemental, ont été transférées au Sous-ministériat aux services à la gestion. De nouveaux postes ont également été pourvus afin de renforcer l'expertise en technologies de l'information.
- Plusieurs postes ont été octroyés par le Conseil du trésor afin de mettre en place le Sous-ministériat à l'exploitation aérienne et aéroportuaire et de poursuivre le rehaussement de l'expertise, notamment pour la réalisation du Plan québécois des infrastructures ainsi que pour la gestion des grands projets routiers et de transport collectif.
- Les ressources du Bureau de coordination des mesures d'atténuation des travaux du Réseau express métropolitain sont entrées en fonction à la fin de l'année financière, ce qui explique que la moyenne est de zéro.

Effectif moyen par catégorie d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	2019-2020			2018-2019			VARIATION
	RÉGULIER	OCCASIONNEL ^a	TOTAL	RÉGULIER	OCCASIONNEL ^a	TOTAL	
Personnel d'encadrement	380	0	380	370	-	370	2,7 %
Professionnels	1 291	33	1 324	1 081	18	1 099	20,5 % ^b
Ingénieurs	1 058	10	1 068	1 016	5	1 021	4,6 % ^b
Techniciens en travaux publics	1 021	21	1 042	1 049	24	1 073	-2,9 %
Personnel de soutien et technique	1 383	177	1 560	1 378	203	1 581	-1,3 %
Ouvriers	1 322	905	2 227	1 276	952	2 228	-0,0 %
TOTAL	6 455	1 146	7 601	6 170	1 202	7 372	3,1 %

- a. Cette donnée correspond au nombre moyen de personnes ayant occupé un emploi occasionnel au cours de l'année, à l'exception des stagiaires et des étudiants.
- b. Plusieurs postes de professionnels et d'ingénieurs ont été octroyés par le Conseil du trésor afin de poursuivre le rehaussement de l'expertise, notamment dans le domaine des technologies de l'information et celui de la gestion des grands projets routiers et de transport collectif.

Effectif moyen par région administrative

RÉGION ADMINISTRATIVE	2019-2020			2018-2019			VARIATION
	RÉGULIER	OCCASIONNEL ^a	TOTAL	RÉGULIER	OCCASIONNEL ^a	TOTAL	
Bas-Saint-Laurent	320	84	404	318	87	405	-0,2 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	248	49	297	240	57	297	0,0 %
Capitale-Nationale	2 236	166	2 402	2 082	179	2 261	6,2 %
Mauricie	220	46	266	216	42	258	3,1 %
Estrie	222	67	289	224	61	285	1,4 %
Montréal	866	138	1 004	785	144	929	8,1 %
Outaouais	209	48	257	206	46	252	2,0 %
Abitibi-Témiscamingue	253	82	335	247	95	342	-2,0 %
Côte-Nord	239	54	293	245	58	303	-3,3 %
Nord-du-Québec	32	11	43	31	15	46	-6,5 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	148	64	212	150	67	217	-2,3 %
Chaudière-Appalaches	299	91	390	305	90	395	-1,3 %
Laval	161	27	188	152	26	178	5,6 %
Lanaudière	94	31	125	87	33	120	4,2 %
Laurentides	268	36	304	269	44	313	-2,9 %
Montérégie	552	109	661	526	114	640	3,3 %
Centre-du-Québec	88	43	131	87	44	131	0,0 %
TOTAL	6 455	1 146	7 601	6 170	1 202	7 372	3,1 %

- a. Cette donnée correspond au nombre moyen de personnes ayant occupé un emploi occasionnel au cours de l'année, à l'exception des stagiaires et des étudiants.



Formation et perfectionnement du personnel

En vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, le Ministère est tenu d'investir 1 % de sa masse salariale en dépenses de formation. Avec un investissement en formation de 1,9 % en 2019, comparativement à 1,8 % en 2018, le Ministère démontre sa volonté de maintenir et de consolider l'expertise de son personnel. Les dépenses de formation admissibles comprennent les coûts directs des activités de formation, les contrats et les ententes ainsi que les coûts indirects, comme le salaire des conseillères et conseillers en formation et des formatrices et formateurs à l'interne.

Au cours de la dernière année, le secteur de la formation a continué de soutenir le développement des compétences du personnel afin de rehausser l'offre ministérielle de formation en adéquation avec les besoins et les priorités de l'organisation.

Évolution des dépenses de formation^{a, b}

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FORMATION	2019-2020	2018-2019
Proportion de la masse salariale	1,9 %	1,8 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,2 jours	2,2 jours
Somme allouée minimalement par personne	777,78 \$	741,32 \$
Total des jours de formation	16 500 jours	16 072 jours

a. La proportion de la masse salariale se calcule par année civile, alors que les autres résultats sont présentés par année financière.

b. Les données excluent celles du Centre de gestion de l'équipement roulant du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020.

Activités de formation et de perfectionnement par catégorie d'emploi au Ministère^{a, b}

CATÉGORIE D'EMPLOI	EFFECTIF MOYEN		COÛT DE LA FORMATION (\$)		MOYENNE DE JOURS DE FORMATION PAR PERSONNE	
	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019
Personnel d'encadrement	380	367	574 111	545 696	2,9	3,0
Professionnels	1 324	1 074	847 258	653 069	1,7	1,5
Ingénieurs	1 068	1 021	1 166 587	1 464 426	3,0	3,8
Techniciens en travaux publics	1 042	1 073	601 139	756 226	2,3	2,7
Personnel de soutien et technique	1 560	1 385	1 493 474	347 586	1,9	0,9
Ouvriers	2 227	2 226	1 153 721	1 223 131	2,1	2,3
Toutes les catégories d'emploi du Service aérien gouvernemental et du Secrétariat à la stratégie maritime	- ^c	226 ^d	229 683 ^{c, e}	1 563 778 ^d	- ^c	0,9 ^d
TOTAL	7 601	7 372	6 065 973	6 553 913	2,2	2,2

a. Les données excluent les administrateurs publics, le personnel de la Direction des communications et de la Direction des affaires juridiques ainsi que les étudiants et les stagiaires.

b. Les données excluent celles du Centre de gestion de l'équipement roulant du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020.

c. Les données du Secrétariat à la stratégie maritime sont intégrées à celles du Ministère depuis 2019-2020.

d. Les données pour 2018-2019 n'ont pas été ventilées par catégorie d'emploi pour le Service aérien gouvernemental et le Secrétariat à la stratégie maritime.

e. Les données pour 2019-2020 n'ont pas été ventilées pour certains coûts du Service aérien gouvernemental.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel selon le domaine d'expertise^{a, b}

DOMAINE D'EXPERTISE	2019-2020	2018-2019
Administration	653 877	566 591
Informatique et bureautique	346 056	218 700
Transports	1 239 043	453 422
Génie	875 897	1 395 776
Formation à la tâche du personnel ouvrier	746 271	696 076
Santé et sécurité au travail	858 157	732 714
Communications	77 602	57 527
Habilités de gestion	894 955	667 851
Autres (égalité en emploi, retraite, sécurité civile)	144 432	201 478
Tous les domaines d'expertise réunis pour le Service aérien gouvernemental et le Secrétariat à la stratégie maritime	229 683 ^c	1 563 778 ^d
TOTAL	6 065 973	6 553 913

- a. Les données excluent les administrateurs publics, le personnel de la Direction des communications et de la Direction des affaires juridiques ainsi que les étudiants et stagiaires.
- b. Les données excluent celles du Centre de gestion de l'équipement roulant du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020.
- c. Les données pour 2019-2020 n'ont pas été ventilées par domaine d'expertise pour certains coûts du Service aérien gouvernemental.
- d. Les données pour 2018-2019 n'ont pas été ventilées par domaine d'expertise pour le Service aérien gouvernemental et le Secrétariat à la stratégie maritime.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Les départs involontaires comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employé, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Données accessibles concernant le taux de départ volontaire

Le taux de départ volontaire de la fonction publique ne comprend pas les mouvements de type mutation et n'est donc pas comparable au taux de départ volontaire ministériel. Toutefois, le taux de départ volontaire ministériel serait comparable à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire de chaque organisation, puisqu'il comprendrait alors les mouvements de type mutation.

Le taux de départ volontaire du Ministère pour l'année 2019-2020 est de 10 %, soit 1 point de pourcentage de plus que les 2 années précédentes.



Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Taux de départ volontaire	10 %	9 %	9 %

Nombre de départs volontaires du personnel régulier par catégorie d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	RETRAITE	DÉMISSION	MUTATION	TOTAL
Personnel d'encadrement	39	4	15	58
Professionnels	41	20	93	154
Ingénieurs	15	28	10	53
Techniciens en travaux publics	33	42	12	87
Personnel de soutien et technique	72	25	107	204
Ouvriers	53	62	4	119
TOTAL	253	181	241	675

En 2019-2020, le nombre de départs à la retraite correspond à 4 % de l'effectif, soit 253 départs pour une moyenne de 6 445 employés réguliers.

Nombre de départs à la retraite du personnel régulier par catégorie d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	2019-2020	2018-2019
Personnel d'encadrement	39	21
Professionnels	41	27
Ingénieurs	15	15
Techniciens en travaux publics	33	23
Personnel de soutien et technique	72	45
Ouvriers	53	59
TOTAL	253	190
Pourcentage de départs à la retraite	3,9 %	3,1 %

Renforcement de l'expertise interne

Répartition des ingénieurs selon le nombre d'années d'expérience

ANNÉE D'EXPÉRIENCE	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Ingénieurs stagiaires	74	108	84
De 0 à 2 ans	125	120	134
De 3 à 5 ans	142	134	139
De 6 à 10 ans	233	231	173
Plus de 10 ans	480	454	435

Répartition des employés réguliers embauchés^a selon l'âge par catégorie d'emploi au 31 mars

CATÉGORIE	2019-2020				2018-2019				2017-2018			
	35 ANS ET MOINS	DE 36 À 45 ANS	DE 46 À 55 ANS	56 ANS ET PLUS	35 ANS ET MOINS	DE 36 À 45 ANS	DE 46 À 55 ANS	56 ANS ET PLUS	35 ANS ET MOINS	DE 36 À 45 ANS	DE 46 À 55 ANS	56 ANS ET PLUS
Personnel d'encadrement ^b	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Professionnels	33	22	3	2	37	38	8	1	28	17	10	1
Ingénieurs	22	16	6	0	77	31	13	2	62	16	9	5
Techniciens en travaux publics	32	21	7	0	40	32	10	3	52	35	15	5
Personnel de soutien et technique	47	30	21	6	35	43	27	11	56	58	31	18
Ouvriers	31	28	21	15	66	69	82	35	113	107	128	61
TOTAL	165	117	59	24	255	213	140	52	311	233	193	90

a. Cela exclut les membres du personnel recrutés par mutation ou promotion.

b. En 2017-2018 et 2018-2019, aucun employé de la catégorie du personnel d'encadrement n'a été embauché.

Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

	2019-2020
Taux d'employés ayant reçu des attentes ^a	83 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée ^b	74 %

a. Le taux d'employés ayant reçu des attentes durant la période de référence est calculé à partir du nombre d'employés à l'emploi de l'organisation depuis au moins un an au 31 mars 2020.

b. Le taux d'employés dont la performance a été évaluée durant la période de référence est calculé à partir du nombre d'employés à l'emploi de l'organisation depuis au moins deux ans au 31 mars 2020.



3.2 Utilisation des ressources financières

Ministère

Budgets et programmes du Ministère

Le budget de dépenses du ministère des Transports couvre les besoins courants et la portion des investissements à long terme (amortissement et service de la dette) imputable à l'exercice financier. Pour 2019-2020, un budget de dépenses totalisant 763,2 millions de dollars est associé au fonctionnement du Ministère.

Le budget de dépenses du Ministère est principalement associé à la rémunération, à l'entretien hivernal ainsi qu'aux subventions versées pour le transport adapté et le transport aérien de même qu'à la Société des traversiers du Québec. Ce budget inclut également celui de la Commission des transports du Québec, un organisme budgétaire sous la responsabilité du ministre des Transports.

Les crédits votés du Ministère représentent une enveloppe budgétaire de 94,3 millions de dollars pour les investissements. Ce budget permet au Ministère d'acquérir divers biens dont la durée de vie s'étend sur plusieurs années, principalement des infrastructures autres que routières, de même que des équipements et des systèmes informatiques.

Budget du Ministère (000 \$)

	BUDGET DE DÉPENSES 2019-2020 ^a	DÉPENSES RÉELLES 2019-2020 ^b	DÉPENSES RÉELLES 2018-2019 ^c SOURCE : COMPTES PUBLICS 2018-2019	ÉCART	VARIATION (%)
Budget de dépenses					
01 – Infrastructures et systèmes de transport	699 926,9	1 006 599,4	777 216,8	229 382,6	29,5
01 – Transport terrestre	491 413,4	750 247,9	592 877,7	157 370,2	26,5
02 – Transport maritime	164 821,1	202 593,7	138 808,2	63 785,5	46,0
03 – Transport aérien	32 227,2	42 658,6	34 488,0	8 170,6	23,7
04 – Commission des transports du Québec ^d	11 465,2	11 099,2	11 042,9	56,3	0,5
02 – Administration et services corporatifs	63 271,7	66 072,8	62 793,8	3 279,0	5,2
01 – Direction	8 884,0	9 285,3	9 122,1	163,2	1,8
02 – Services corporatifs	46 600,7	47 953,9	45 697,4	2 256,5	4,9
03 – Planification, recherche et développement	7 787,0	8 833,6	7 974,3	859,3	10,8
TOTAL	763 198,6	1 072 672,2	840 010,6	232 661,6	27,7

	BUDGET DE DÉPENSES 2019-2020 ^a	DÉPENSES RÉELLES 2019-2020 ^b	DÉPENSES RÉELLES 2018-2019 ^c SOURCE : COMPTES PUBLICS 2018-2019	ÉCART	VARIATION (%)
Budget d'investissements					
01 – Infrastructures et systèmes de transport	89 782,7	55 277,5	38 521,9	16 755,6	43,5
01 – Transport terrestre	46 188,7	25 936,4	13 558,2	12 378,2	91,3
02 – Transport maritime	110,0	265,0	74,9	190,1	253,8
03 – Transport aérien	43 184,0	28 960,3	24 742,4	4 217,9	17,0
04 – Commission des transports du Québec ^d	300,0	115,8	146,4	-30,6	-20,9
02 – Administration et services corporatifs	4 564,1	3 860,0	3 259,8	600,2	18,4
01 – Direction	32,9	-	-	-	-
02 – Services corporatifs	4 488,4	3 860,0	3 259,8	600,2	18,4
03 – Planification, recherche et développement	42,8	-	-	-	-
TOTAL	94 346,8	59 137,5	41 781,7	17 355,8	41,5

a. Il s'agit du budget de dépenses 2019-2020 voté par l'Assemblée nationale en mars 2019.

b. Il s'agit de données préliminaires : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux relatifs à la publication des *Comptes publics*.

c. Certains chiffres de 2019 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2020.

d. La Commission des transports du Québec présente un rapport annuel de gestion distinct.

En 2019-2020, les dépenses du Ministère ont subi une hausse de 232,7 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice précédent. Cette augmentation découle de trois principaux facteurs :

- l'affectation, au Fonds des réseaux de transport terrestre, d'une somme de 180 millions de dollars pour combler son dépassement annuel;
- la bonification de 63,2 millions de dollars de la subvention versée à la Société des traversiers du Québec;
- des dépenses additionnelles de 6 millions de dollars pour les programmes de transfert en transport aérien.

Pour permettre la réalisation de ces dépenses additionnelles, le Ministère s'est vu reconnaître un rehaussement de 303,4 millions de dollars de son budget de dépenses initial. Le Ministère a terminé l'exercice financier 2019-2020 avec un dépassement de 6,1 millions de dollars à son budget de dépenses.

La hausse des investissements du Ministère en 2019-2020 s'explique par la réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie.



Fonds des réseaux de transport terrestre

Les revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre sont affectés au financement :

- des services de transport en commun des organismes publics;
- de la construction et de l'exploitation d'infrastructures routières et d'infrastructures de transport en commun;
- des autres activités liées à l'offre de biens et services au sein du réseau de parcs routiers ainsi que de l'ensemble des opérations relatives à la conception, à la mise en œuvre, à la gestion et aux activités de ce réseau;
- des frais de fonctionnement des services de transport en commun relevant d'une régie intermunicipale ou d'un regroupement de municipalités;
- des services de transport en commun des organismes publics de transport en commun;
- des services de transport par traversier permettant la liaison entre la municipalité de Baie-Sainte-Catherine et celle de Tadoussac;
- des programmes d'aide financière qui sont destinés aux fins prévues au paragraphe 1° du deuxième alinéa de l'article 15.1 de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et qui favorisent le développement et l'utilisation du transport en commun des personnes ou le développement et l'utilisation de modes de transport de personnes, à l'exception du véhicule de promenade dont le seul occupant est le conducteur;
- des programmes d'aide financière destinés aux véhicules hors route;
- de la modernisation des services de transport par taxi.

Revenus et dépenses du Fonds des réseaux de transport terrestre (000 \$)

	MONTANT RÉEL 2019-2020 ^a	MONTANT RÉEL 2018-2019 ^b	ÉCART	VARIATION (%)
Revenus				
Droits et permis ^c	1 162 180,7	1 118 776,1	43 404,6	3,9
Taxe sur les carburants	2 189 451,9	2 230 238,7	-40 786,8	-1,8
Autres revenus	947 983,2	713 123,2	234 860,0	32,9
TOTAL DES REVENUS	4 299 615,8	4 062 138,0	237 477,8	5,8
Dépenses				
Réseau routier	2 761 707,4	2 437 097,7	324 609,7	13,3
Transports collectifs et alternatifs	1 808 806,8	1 820 556,6	-11 749,8	-0,6
Parcs routiers	9 860,6	19 939,9	-10 079,3	-50,5
Infrastructures en partenariat	194 058,6	194 359,0	-300,4	-0,2
Véhicules hors route	16 113,9	19 030,9	-2 917,0	-15,3
TOTAL DES DÉPENSES	4 790 547,3	4 490 984,1	299 563,2	6,7
DÉFICIT DE L'EXERCICE	-490 931,5	-428 846,1	-62 085,4	

- a. Il s'agit de données préliminaires : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux relatifs à la publication des *Comptes publics*.
- b. Certains chiffres de 2019 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2020.
- c. Cela exclut les revenus sur les droits d'immatriculation pour les véhicules hors route et la portion des revenus des droits perçus par la Société de l'assurance automobile du Québec pour financer le contrôle routier et une partie des dépenses relatives à la gestion de l'accès au réseau routier.

Par rapport à l'exercice financier 2018-2019, les revenus ont augmenté de 237,5 millions de dollars. Cette hausse découle principalement d'une affectation à un fonds spécial (Fonds des réseaux de transport terrestre) et des revenus provenant du gouvernement du Canada, notamment à l'égard de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds pour l'infrastructure de transport en commun.

Concernant les dépenses du Fonds des réseaux de transport terrestre, celles-ci ont subi une augmentation de 299,6 millions de dollars comparativement à l'exercice financier précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse de l'amortissement de 49,7 millions de dollars, à une hausse du service de la dette de 84,7 millions de dollars et à une hausse de 92,9 millions de dollars en dépenses de transfert en raison des mesures particulières instaurées dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale.

Investissements du Fonds des réseaux de transport terrestre

Le Ministère est responsable de trois grands secteurs d'investissements du Plan québécois des infrastructures. Il s'agit des secteurs « Réseau routier », « Transport collectif » et « Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres ». Ensemble, ces trois secteurs représentent plus de 30 % du Plan québécois des infrastructures, et une très forte majorité de ces investissements ont une incidence directe sur les résultats financiers du Fonds des réseaux de transport terrestre.



Valeur des interventions du Fonds des réseaux de transport terrestre (000 \$)^a

	MONTANT RÉEL 2019-2020 ^b	MONTANT RÉEL 2018-2019	ÉCART	VARIATION (%)
Travaux routiers				
Conservation des chaussées	835 793,2	721 756,2	114 037,0	15,8
Conservation des structures supérieures	914 994,9	1 036 029,9	-121 035,0	-11,7
Conservation des structures locales	102 256,5	74 829,4	27 427,1	36,7
Amélioration du réseau routier	199 775,9	296 530,0	-96 754,1	-32,6
Développement du réseau routier	295 869,5	74 286,7	221 582,8	298,3
Planification et frais généraux	175 763,5	164 228,2	11 535,3	7,0
SOUS-TOTAL DES TRAVAUX ROUTIERS	2 524 453,5	2 367 660,4	156 793,1	6,6
Entretien du réseau routier	749 706,4	615 213,1	134 493,3	21,9
Transports collectifs et alternatifs	1 808 328,3	1 820 350,5	-12 022,2	-0,7
Parcs routiers	20 431,2	18 005,0	2 426,2	13,5
Véhicules hors route	16 111,6	19 021,4	-2 909,8	-15,3
TOTAL	5 119 031,0	4 840 250,4	278 780,6	5,8

a. Les données présentées n'incluent pas les dépenses d'amortissement et de financement à long terme.

b. Il s'agit de données préliminaires : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux relatifs à la publication des *Comptes publics*.

Les sommes investies en 2019-2020 relativement aux travaux routiers ont été de 156,8 millions de dollars supérieures à celles de l'exercice 2018-2019. Cette augmentation découle principalement des efforts réalisés pour la conservation des chaussées et le développement du réseau routier. Des efforts additionnels de 134,5 millions de dollars ont également été réalisés au regard de l'entretien du réseau routier.

Autres secteurs

La mission du Fonds des réseaux de transport terrestre porte également sur les activités d'entretien des routes, l'aide au transport collectif, les parcs routiers, l'aide aux municipalités associée au transport collectif ainsi que l'aide pour les véhicules hors route.

Pour l'exercice financier 2019-2020, les autres secteurs témoignent d'une stabilité des dépenses par rapport à celles de 2018-2019.

L'ensemble de ces activités est financé par des revenus provenant des droits d'immatriculation, des taxes sur les carburants, des partenariats public-privé de même que des contributions des automobilistes au transport collectif et des propriétaires de véhicules hors route pour l'aide aux réseaux de motoneige et de véhicules tout-terrain.

Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques – Fonds vert

En vertu de l'Entente administrative relative à la mise en œuvre des actions financées du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec, il a été convenu que des sommes du Fonds vert seraient spécifiquement transférées dans le Fonds des réseaux de transport terrestre. L'entente prévoit l'utilisation de ces sommes pour des mesures applicables au transport en commun et à des programmes d'aide financière qui favorisent le développement et l'utilisation du transport en commun des personnes ou le développement et l'utilisation de modes de transport de personnes, à l'exception du véhicule de promenade dont le seul occupant est le conducteur. Ces mesures permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

En 2019-2020, le Fonds des réseaux de transport terrestre a encaissé une somme de 233,8 millions de dollars en provenance du Fonds vert. Pendant la même période, des dépenses admissibles totalisant 179,9 millions de dollars ont été réalisées.

Dépenses admissibles du Fonds des réseaux de transport terrestre en vertu du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (000 \$)

	MONTANT RÉEL 2019-2020 ^a
Programme d'aide au développement du transport collectif	93 400,3
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes	70 000,0
Autres	16 468,9
TOTAL	179 869,2

a. Il s'agit de données préliminaires : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux relatifs à la publication des *Comptes publics*.

En 2019-2020, des dépenses de 93,4 millions de dollars ont été imputées au Programme d'aide au développement du transport collectif. Les actions de ce programme visent tout particulièrement à favoriser une utilisation accrue du transport collectif par rapport au voiturage en solo afin de réduire notamment les émissions de gaz à effet de serre.

Pendant l'exercice financier 2019-2020, une somme totalisant plus de 522,5 millions de dollars provenant du Fonds des réseaux de transport terrestre a été affectée au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes. De cette somme, 70 millions de dollars ont été associés aux dépenses du Fonds vert pour des projets qui ont une incidence directe sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les autres dépenses associées concernent les mesures d'aide entourant le développement du transport actif dans les périmètres urbains (14,6 millions de dollars) et le soutien octroyé à la Société de transport de Montréal pour la réalisation du projet de démonstration Cité Mobilité (1,9 million de dollars).

Par ailleurs, le Ministère impute directement au Fonds vert des dépenses liées à des programmes de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le transport des marchandises et liées à des mesures en électrification des transports et en adaptation aux impacts des changements climatiques, conformément à l'entente. Au cours de l'exercice financier 2019-2020, des dépenses admissibles totalisant 20,8 millions de dollars ont été attribuées au Fonds vert.



Dépenses imputées au Fonds vert en vertu du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (000 \$)

	MONTANT RÉEL 2019-2020 ^a
Programme Écocamionnage	13 058,5
Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire	5 706,6
Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal	-558,7
Mesures en électrification des transports	1 711,4
Mesures en adaptation aux changements climatiques	915,3
TOTAL	20 833,1

a. Il s'agit de données préliminaires : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux relatifs à la publication des *Comptes publics*.

En 2019-2020, afin de soutenir l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies de remplacement, des dépenses de 13,1 millions de dollars ont été imputées au Fonds vert dans le cadre du programme Écocamionnage, en plus de dépenses de 5,7 millions de dollars pour le Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire. Des dépenses de 0,5 million de dollars ont été réalisées pour favoriser l'implantation de projets intermodaux financés dans le cadre du Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal. Toutefois, certains projets, dont des dépenses ont été imputées dans les années antérieures, n'ont pas atteint les objectifs prévus de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce qui a permis de libérer des sommes de l'ordre de 1,1 million de dollars en 2019-2020, d'où le montant réel négatif de 0,6 million de dollars.

Afin d'inciter la population à faire la transition vers les véhicules électriques, des dépenses de 1,7 million de dollars ont été imputées au Fonds vert pour des mesures en électrification des transports, selon la répartition suivante :

- 73 800 dollars dans le cadre du Programme de soutien à la promotion de l'électrification des transports;
- 64 600 dollars pour le déploiement d'une stratégie de communication gouvernementale et la mise en œuvre du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020;
- 223 000 dollars pour l'implantation de bornes de recharge rapide le long des principaux axes routiers;
- 1 350 000 dollars pour le projet pilote d'électrification des écoles de conduite.

Des dépenses de 0,9 million de dollars ont aussi été imputées au Fonds vert afin qu'il poursuive des activités de recherche en adaptation aux changements climatiques et modifie conséquemment sa gestion et ses pratiques d'entretien des infrastructures de transport.

Fonds de la sécurité routière

Le Fonds de la sécurité routière est affecté exclusivement au financement de mesures ou de programmes de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route. Le Fonds a été constitué en 2008 avec la décision de déployer des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de la circulation aux feux rouges. Le Fonds permet de couvrir le coût des acquisitions, les frais d'entretien et d'exploitation des appareils ainsi que tous les frais afférents au traitement et à la gestion des constats d'infraction. Également, depuis 2017, le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière permet de soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route. Ce programme est financé à même les sommes perçues pour des infractions détectées par les cinémomètres photographiques et les appareils de surveillance aux feux rouges.

Budget et résultats financiers du Fonds de la sécurité routière (000 \$)

	BUDGET 2019-2020	MONTANT RÉEL 2019-2020 ^a	MONTANT RÉEL 2018-2019 ^b	ÉCART	VARIATION (%)
Revenus					
Amendes et frais de greffe	48 445,6	45 761,8	17 549,7	28 212,1	160,8
Frais de cour et d'exécution	7 130,9	3 360,5	1 514,8	1 845,7	121,8
Autres revenus	-	23,3	45,8	-22,5	-49,1
TOTAL DES REVENUS	55 576,5	49 145,6	19 110,3	30 035,3	157,2
Dépenses					
Coordination et mise en œuvre	4 898,7	1 234,3	1 174,0	60,3	5,1
Activités policières	8 260,9	6 684,6	5 059,2	1 625,4	32,1
Traitement et gestion des constats	14 917,4	10 844,3	5 150,1	5 694,2	110,6
Exploitation et entretien des équipements et des sites	5 518,7	4 960,0	5 495,9	-535,9	-9,8
Programme d'aide en sécurité routière et autres transferts	13 416,0	4 299,0	1 168,6	3 130,4	267,9
TOTAL DES DÉPENSES	47 011,7	28 022,2	18 047,8	9 974,4	55,3
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	8 564,8	21 123,4	1 062,5	20 060,9	
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-	15 218,5	14 156,0		
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	-	36 341,9	15 218,5		

a. Il s'agit de données préliminaires : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux relatifs à la publication des *Comptes publics*.

b. Certains chiffres de 2019 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2020.

L'augmentation des revenus du Fonds de la sécurité routière de plus de 30 millions de dollars comparativement à l'année 2018-2019 s'explique par la hausse importante du nombre de constats d'infraction émis. La relance progressive du traitement des constats d'infraction a atteint et maintenu son niveau attendu à partir de juillet 2019, après un important ralentissement occasionné en 2016 par un jugement devenu significatif à partir de novembre 2018. Cela a pour conséquence d'augmenter les dépenses des activités de contrôle



automatisé de 6,8 millions de dollars, comparativement à l'année 2018-2019, principalement en ce qui concerne les activités policières pour le traitement de la preuve de même que pour le traitement et la gestion des constats.

Un montant de 4,3 millions de dollars a été constaté à titre de dépenses en ce qui concerne le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière. La hausse des dépenses de 3,1 millions de dollars comparativement à l'année 2018-2019 s'explique principalement par un nombre plus élevé de dossiers d'aide approuvés et d'obligations des années antérieures menées à terme en 2019-2020. De plus, la part de l'excédent à remettre aux villes collaborant aux activités de contrôle automatisé, prévue en dépenses comme autres transferts, doit faire l'objet d'une autorisation gouvernementale avant qu'il soit possible de constater et de verser les montants désignés.

Fonds aérien

Le Fonds aérien permet de soutenir les ministères et les organismes du gouvernement du Québec dans la réalisation de leur mission respective, et ce, à tout moment, sept jours sur sept. Il exploite une flotte diversifiée d'une vingtaine d'aéronefs pour assurer, en collaboration avec ses partenaires, une réponse adéquate lors de situations d'urgence ou nécessitant des services aériens spécialisés sur l'ensemble du territoire québécois. Les quatre principales missions du Fonds sont :

- le transport sanitaire aérien, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux : évacuations aéromédicales d'urgence et vols sanitaires programmés (navettes);
- la lutte contre les incendies de forêt au Québec, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et la Société de protection des forêts contre le feu; ailleurs au Canada, dans le cadre d'une entente pancanadienne, et ailleurs dans le monde, selon les besoins des différents organismes gouvernementaux;
- la surveillance aérienne du territoire, les recherches et les sauvetages, en collaboration avec la Sûreté du Québec;
- le transport des personnes et des marchandises afin de répondre aux besoins en déplacements des membres des équipes ministérielles, le tout par le nolisement d'aéronefs du secteur privé.

Budget et résultats financiers du Fonds aérien (000 \$)

	BUDGET 2019-2020	MONTANT RÉEL 2019-2020 ^a	MONTANT RÉEL 2018-2019	ÉCART	VARIATION (%)
Revenus					
Services aériens	68 855,0	82 064,8	71 257,2	10 807,6	15,2
Autres	570,0	783,8	466,5	317,3	68,0
TOTAL DES REVENUS	69 425,0	82 848,6	71 723,7	11 124,9	15,5
Dépenses					
Traitements et avantages sociaux	22 102,0	21 434,7	21 034,9	399,8	1,9
Fonctionnement	34 897,0	51 281,1	38 278,7	13 002,4	34,0
Amortissement des immobilisations corporelles	10 340,6	8 239,1	9 727,7	-1 488,6	-15,3
Frais financiers	1 112,4	929,7	1 458,5	-528,8	-36,3
TOTAL DES DÉPENSES	68 452,0	81 884,6	70 499,8	11 384,8	16,1
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	973,0	964,0	1 223,9	-259,9	
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	60 743,4	60 834,7	59 610,8		
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	61 716,4	61 798,7	60 834,7		

a. Il s'agit de données préliminaires : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux relatifs à la publication des *Comptes publics*.

Le total des revenus du Fonds aérien a augmenté de 11,1 millions de dollars comparativement à l'année 2018-2019. La hausse des revenus en 2019-2020 s'explique principalement par la facturation, au ministère de la Santé et des Services sociaux, de dépenses de 7,6 millions de dollars pour l'entretien et la réparation de moteurs. De plus, l'excédent net des missions externes ailleurs au Canada ainsi qu'à Los Angeles est maintenant présenté au brut, ce qui augmente les revenus de 3,3 millions de dollars. Par le fait même, l'incidence des éléments cités précédemment se reflète sur les dépenses de l'exercice 2019-2020, qui ont augmenté de 11,4 millions de dollars comparativement à l'exercice 2018-2019.

Fonds de gestion de l'équipement roulant

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant a été constitué le 1^{er} avril 1998 par la Loi sur le ministère des Transports. Il est affecté au financement des activités de gestion de l'équipement roulant. L'objectif premier du Fonds est d'offrir aux organismes publics du Québec des services complets de gestion de parc de véhicules, selon les meilleures pratiques d'affaires, dans une perspective d'optimisation des ressources et de développement durable.

Les revenus proviennent de la location clés en main de véhicules, de services de génie-conseil, de la formation des conducteurs, de la réparation et de l'entretien des véhicules selon une tarification horaire, de l'analyse de gestion de parc de véhicules et de la fourniture de carburant.



Budget et résultats financiers du Fonds de gestion de l'équipement roulant (000 \$)

	BUDGET 2019-2020	MONTANT RÉEL 2019-2020 ^a	MONTANT RÉEL 2018-2019	ÉCART	VARIATION (%)
Revenus					
Location	107 197,0	104 584,6	98 024,2	6 560,4	6,7
Réparation et entretien	5 900,0	6 601,2	5 855,4	745,8	12,7
Carburant	19 168,0	17 250,0	19 507,7	-2 257,7	-11,6
Contributions du gouvernement	1 381,0	1 124,4	737,6	386,8	52,4
Autres	1 325,0	599,6	1 411,9	-812,3	-57,5
TOTAL DES REVENUS	134 971,0	130 159,8	125 536,8	4 623,0	3,7
Dépenses					
Traitements et avantages sociaux	30 250,0	29 289,0	27 574,7	1 714,3	6,2
Fonctionnement	58 078,0	55 106,9	56 515,6	-1 408,7	-2,5
Amortissement des immobilisations corporelles	38 904,0	38 178,6	35 714,4	2 464,2	6,9
Frais financiers	6 541,0	6 150,8	5 679,2	471,6	8,3
TOTAL DES DÉPENSES	133 773,0	128 725,3	125 483,9	3 241,4	2,6
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	1 198,0	1 434,5	52,9	1 381,6	
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	14 244,0	14 296,8	14 243,9		
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	15 442,0	15 731,3	14 296,8		

a. Il s'agit de données préliminaires : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux relatifs à la publication des *Comptes publics*.

L'augmentation des revenus en 2019-2020 se situe principalement sur le plan des revenus de location, qui s'explique par un plus grand nombre de véhicules et d'équipements loués. Cette augmentation a des répercussions directes sur les dépenses.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Pour 2019-2020, le budget s'élevait à 81,7 millions de dollars, tandis que les dépenses et investissements réels ont été de l'ordre de 83,4 millions de dollars.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2019-2020 (000 \$)

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS	DÉPENSES
Projet ^a	2 323,3	633,1
Activité ^b	19 673,8	60 780,2
TOTAL	21 997,1	61 413,3

a. Il s'agit d'interventions en matière de ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

b. Il est ici question de toutes autres interventions en matière de ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

L'écart de 1,7 million de dollars entre le budget prévu en 2019-2020 et les dépenses et investissements réels s'explique tout d'abord par des besoins en acquisitions plus importants que ce qui était estimé initialement en infonuagique et en équipements de stockage de données. Ensuite, le coût de la rémunération du personnel s'est avéré plus élevé en raison de l'arrivée plus rapide que ce qui était prévu de nouvelles ressources travaillant dans ce domaine au Ministère, conformément à la décision du Conseil du trésor d'autoriser l'ajout de 102 équivalents temps complet en ressources informationnelles sur une période de 3 ans (2017-2020). L'ajout de ces ressources découle du succès obtenu lors de journées de recrutement, ce qui a permis au Ministère d'augmenter son expertise interne en ressources informationnelles.

Toutefois, les investissements réalisés en ressources informationnelles se sont avérés moindres que ceux planifiés en 2019-2020. Sur les 27,5 millions de dollars composant la planification des projets de développement, d'évolution et de mise à niveau des actifs, 21,6 millions de dollars ont été autorisés par le Conseil du trésor. Le Ministère a ainsi revu à la baisse sa planification, afin de se conformer aux autorisations reçues.



4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle de l'effectif

Afin de s'assurer d'une saine gestion de son effectif et du respect des cibles d'heures rémunérées octroyées par le Conseil du trésor, le Ministère effectue un suivi des heures rémunérées à partir des données de consommation réelle et de la projection annuelle estimée. Grâce à une gestion rigoureuse de ses ressources, un léger dépassement de 0,2 % par rapport à la cible du Conseil du trésor a été constaté, ce qui représente un surplus de 28 044 heures (équivalent à 15 postes annuels).

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES [1]	HEURES SUPPLÉMENTAIRES [2]	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES [3] = [1] + [2]	TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS COMPLET TRANSPOSÉS [4] = [3]/1 826,3
Personnel d'encadrement	706 536,4	1 580,3	708 116,6	387,7
Professionnels	4 220 962,9	69 957,2	4 290 920,2	2 349,5
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	4 663 399,2	136 085,1	4 799 484,3	2 628,0
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	4 472 645,1	287 859,4	4 760 504,5	2 606,7
TOTAL 2019-2020	14 063 543,6	495 482,0	14 559 025,6	7 971,9
TOTAL 2018-2019	13 573 193,9	576 531,7	14 149 725,6 ^a	7 747,8

a. La donnée est différente de celle présentée au *Rapport annuel de gestion 2018-2019*, dans lequel elle était arrondie au nombre entier.

Contrats de service

Le 18 juin 2018, le Conseil du trésor a déterminé que les dispositions de la section III du chapitre II de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État s'appliquent à compter du 1^{er} avril 2018. Ces dispositions continueront de s'appliquer jusqu'à ce qu'une décision du Conseil du trésor soit prise à l'effet contraire.

La décision du Conseil du trésor du 16 décembre 2014 permet au Ministère de se doter d'une directive sur les contrats de service non soumis à l'autorisation de son dirigeant. Cette directive a été publiée sur le site Web du Ministère en mars 2015.

En 2019-2020, le Ministère a accordé 70 contrats de service, pour une valeur totale de 137 209 697 dollars. Les contractants autres que les personnes physiques incluent les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 dollars et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020 et soumis à l'autorisation du sous-ministre en vertu de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État

	NOMBRE	VALEUR (\$)
Contrat de service avec une personne physique (en affaires ou non)	5	490 340,00
Contrat de service avec un contractant autre qu'une personne physique	65	136 719 357,40
TOTAL	70	137 209 697,40

4.2 Développement durable

Cette section présente la troisième reddition de comptes du Plan d'action de développement durable 2020.

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2020

Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
1.1 Devenir carboneutre en compensant les émissions de gaz à effet de serre produites par les activités du Ministère	Pourcentage des émissions de gaz à effet de serre provenant des bâtiments compensées	100 % des émissions de gaz à effet de serre sont inventoriées pour la compensation	En 2018-2019, 100 % des émissions de gaz à effet de serre ont été inventoriées, soit 302,8 t éq. CO ₂ émises par la consommation énergétique des bâtiments appartenant au Ministère ^a . Un plan visant à compenser ces émissions est en cours de réalisation pour les trois années d'application du Plan d'action de développement durable 2020.	Atteinte
	Pourcentage des émissions de gaz à effet de serre provenant des déplacements du ministre, de son cabinet et du bureau du sous-ministre compensées	100 % des émissions de gaz à effet de serre sont inventoriées pour la compensation	En 2019-2020, 100 % des émissions de gaz à effet de serre ont été inventoriées, soit 46,6 t éq. CO ₂ . Un plan visant à compenser ces émissions est en cours de réalisation pour les trois années d'application du Plan d'action de développement durable 2020.	Atteinte

a. La comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2019-2020 sera réalisée à l'automne 2020.



Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
1.2 Réduire la consommation de carburant du parc de véhicules et d'aéronefs	Taux de consommation unitaire de carburant du parc de véhicules	Réduire la consommation de 10 % d'ici 2019-2020 par rapport à l'année de référence 2014-2015	<p>En 2014-2015, la consommation moyenne était de 22,8 l/100 km. Ainsi, selon la cible, elle aurait dû s'abaisser à 20,5 l/100 km en 2019-2020, alors qu'elle a atteint 21,3 l/100 km, soit une réduction de 7 %.</p> <p>Grâce à la baisse de la consommation des véhicules légers à essence, à la mise en place de nouvelles technologies et à l'intégration de véhicules électriques, le taux de consommation unitaire diminue depuis les trois dernières années.</p> <p>La cible n'a toutefois pas été atteinte puisque le taux de consommation des véhicules lourds au diesel a augmenté lors des dernières années. Ces camions sont de plus en plus puissants et leurs technologies sont reconnues pour faire augmenter la consommation de carburant.</p> <p>Afin de contribuer aux efforts gouvernementaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il est impératif de poursuivre l'étude et l'essai de nouvelles technologies susceptibles de contribuer à la réduction de la consommation de carburant, de sensibiliser le personnel à l'écoconduite et de poursuivre l'électrification des transports.</p>	Non atteinte

Objectifs gouvernementaux

1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

8.3 : Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
1.2 Réduire la consommation de carburant du parc de véhicules et d'aéronefs	Nombre d'heures de simulation de vol	Augmenter de 5 % le nombre d'heures de simulation de vol d'ici le 31 mars 2017 et maintenir le nombre d'heures annuellement	<p>Pour la période 2019-2020, 310 heures 42 minutes de simulation de vol ont été réalisées, soit une diminution de 21,5 % par rapport à 2016-2017.</p> <p>En 2019-2020, des postes de pilotes étaient vacants, donc moins d'heures de simulation de vol ont été réalisées par ce groupe. Les techniciens en aéronautique n'ont pas réalisé, quant à eux, d'heures de formation en entraînement virtuel puisqu'ils avaient suivi cette formation en 2017-2018 et en 2018-2019 et qu'elle est valide trois ans.</p> <p>En 2020-2021, les postes de pilotes ont été pourvus. Des heures de formation en entraînement virtuel seront réalisées par ces derniers. Aussi, des heures de formation en entraînement virtuel sont planifiées pour les techniciens en aéronautique.</p>	Non atteinte



Objectifs gouvernementaux

1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

8.1 : Améliorer l'efficacité énergétique

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
1.3 Obtenir la certification LEED dans la construction des aires de service	Proportion de nouvelles aires de service certifiées LEED	100 % d'ici 2020	<p>Aucune nouvelle aire de service n'a été certifiée LEED au 31 mars 2020.</p> <p>Des travaux à Villeroy ont été réalisés en 2019-2020. La certification est attendue en 2020-2021, lorsque les travaux seront terminés.</p> <p>Les travaux prévus à Lavaltrie en 2019-2020 ont été reportés à 2020-2021 afin que toutes les autorisations environnementales nécessaires soient obtenues. La fin des travaux est prévue en 2021-2022 et la certification est attendue au cours de cette même période.</p>	Non atteinte

Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
1.4 Gérer de manière sécuritaire et écoresponsable les téléphones cellulaires hors d'usage	Proportion des téléphones cellulaires hors d'usage gérée selon la procédure « Gestion des appareils mobiles »	100 % des téléphones cellulaires récupérés dans l'année sont recyclés	Pour la période 2019-2020, 589 téléphones cellulaires hors d'usage ont été récupérés ^a . Cependant, en mars 2020, la pandémie a retardé leur envoi à Ordinateurs pour les écoles du Québec, un organisme répondant à la norme ISO 14001 et au Programme de réemploi et de remise en état des produits électroniques de l'Association pour le recyclage des produits électroniques. En 2020-2021, les téléphones cellulaires seront transmis à l'organisme et recyclés.	Non atteinte

a. La procédure de récupération des appareils n'est pas appliquée uniformément sur le territoire. La gestion des appareils mobiles requiert un nombre important de ressources dispersées à la grandeur du Ministère. Les outils d'information disponibles sur l'inventaire des appareils ne garantissent pas encore que tous les appareils hors d'usage ont été gérés selon la procédure. Des travaux ont débuté en 2019-2020 afin que cette procédure soit appliquée de façon uniforme pour l'ensemble des unités administratives du Ministère.

Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
1.5 Organiser des événements écoresponsables et carboneutres	Nombre d'événements visés par la politique	100 % des événements visés par la politique sont écoresponsables	En 2019-2020, les sept événements visés ont été réalisés selon les critères de la Politique sur les événements écoresponsables.	Atteinte
		100 % des émissions de gaz à effet de serre sont inventoriées pour la compensation	En 2019-2020, 7 événements ont fait l'objet d'une comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre, pour un total de 93,19 t éq. CO ₂ . Un plan pour compenser ces émissions est en cours de réalisation par le Ministère.	Atteinte



Objectifs gouvernementaux

1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

2.2 : Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec

2.3 : Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
1.6 Intégrer des marges préférentielles liées au développement durable dans les appels d'offres pour les achats regroupés de biens	Proportion des appels d'offres pour des achats regroupés de biens intégrant des marges préférentielles liées au développement durable lancés annuellement	50 % des appels d'offres pour des achats regroupés lancés avant le 1 ^{er} avril 2020	En 2019-2020, 100 % des 15 appels d'offres publics pour des achats regroupés intégraient des marges préférentielles liées au développement durable.	Atteinte

Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020 ^a	ATTEINTE DE LA CIBLE
2.1 Accroître l'utilisation de granulats recyclés dans la réfection et la construction des infrastructures routières	Proportion de granulats recyclés utilisés annuellement dans les enrobés à chaud contenant des granulats bitumineux recyclés	Utiliser 35 % d'enrobés à chaud contenant des granulats bitumineux recyclés annuellement	En 2019, 72 % d'enrobés à chaud contenant des granulats bitumineux recyclés ont été utilisés par rapport à la production totale d'enrobés à chaud.	Atteinte
	Proportion de granulats recyclés utilisés annuellement dans la structure des chaussées	Utiliser 8 % de granulats recyclés dans la structure des chaussées annuellement	En 2019, 20 % de granulats recyclés ont été utilisés dans la structure des chaussées par rapport à la quantité totale de granulats utilisés dans la structure des chaussées.	Atteinte
	Proportion de granulats recyclés utilisés annuellement dans les infrastructures routières du ministère des Transports	Utiliser 10 % de granulats recyclés dans les infrastructures routières annuellement	En 2019, 15 % de granulats recyclés ont été utilisés dans les infrastructures routières du ministère des Transports.	Atteinte

a. Il est à noter que l'indicateur est mesuré lors de l'élaboration d'un bilan saisonnier. Le dernier bilan, produit en 2020, est pour l'année 2019.



Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
2.2 Poursuivre le remplacement des ponts acier-bois par d'autres types de ponts	Proportion des ponts acier-bois remplacés annuellement par d'autres types de ponts	30 % annuellement	Des 21 ponts acier-bois qui ont été remplacés en 2019, 7 l'ont été par d'autres types de ponts, soit 33 %.	Atteinte

Objectifs gouvernementaux

1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

1.4 : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
3.1 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes menées au Ministère	Proportion des actions structurantes démarrées annuellement prenant en compte les principes de développement durable	100 % des actions structurantes déterminées pour l'année ont fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable	Les sept actions structurantes déterminées pour la période 2019-2020 ont fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable.	Atteinte



Objectif gouvernemental 1.5 : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
4.1 Renforcer la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique dans les projets routiers	Taux de formation des responsables de la programmation ainsi que des directeurs ^a des projets et des inventaires et du plan	Prodiguer la formation à 75 % des responsables de la programmation ainsi qu'à 75 % des directeurs des projets et des inventaires et du plan d'ici 2020	Les responsables de la programmation ont été formés dans une proportion de 79 % en 2018-2019. Pour la période 2019-2020, une formation a été prodiguée aux directeurs afin de compléter le programme de formation. Le taux de présence à la formation pour les directeurs a été de 79 %.	Atteinte
	Proportion des projets inscrits à la programmation évalués par la Direction de l'environnement ^b	50 % des projets ayant fait l'objet d'une analyse en archéologie seront transmis aux chargés d'activités en archéologie entre les points de contrôle 0 et 3 d'ici 2020	Pour l'année 2019-2020, 202 projets ont fait l'objet d'une évaluation archéologique par la Direction de l'environnement. De ce nombre, 47,5 % l'ont été avant le point de contrôle 3 et 62,4 %, avant le point de contrôle 4 ^c . En 2018-2019, sur 429 projets, 28,9 % l'ont été avant le point de contrôle 3 et 61,5 % avant le point de contrôle 4. Les variations par rapport à l'année précédente s'expliquent par le fait que la Direction de l'environnement est dépendante du moment où les projets sont inscrits à la programmation. Les formations prodiguées dans les années antérieures ont porté leurs fruits puisque plus de projets sont analysés au point de contrôle 1 et le pourcentage de projets analysés avant le point de contrôle 3 est près de la cible.	Non atteinte

- a. À la suite de la réorganisation ministérielle en 2017, les chefs de service sont devenus des directeurs.
- b. À la suite de changements structurels, les évaluations archéologiques ont été confiées à la Direction de l'environnement plutôt qu'au Service de coordination des affaires autochtones, de l'archéologie et du Plan Nord.
- c. Le cheminement ministériel de réalisation de projets routiers est jalonné de huit points de contrôle numérotés de 0 à 7. Chaque point de contrôle coïncide avec la fermeture d'une étape ou d'une phase. Les points de contrôle de 0 à 4 correspondent aux phases de l'étude d'opportunité, de la conception et de la préparation des plans et devis et de la libération des emprises.



Objectifs gouvernementaux

3.1 : Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité

3.2 : Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
5.1 Améliorer le cadre contractuel de protection de l'environnement dans la réalisation des projets routiers	Adoption du devis « Protection de l'environnement » pour application à tous les projets routiers	Application du devis à l'ensemble des projets routiers d'ici 2020	<p>Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, un cadre contractuel de protection de l'environnement dans la réalisation des projets routiers a été appliqué à tous les projets.</p> <p>Les clauses contractuelles en environnement du <i>Cahier des charges et devis généraux</i> s'appliquent <i>de facto</i> à l'ensemble des contrats du Ministère.</p> <p>Le devis « Protection de l'environnement » a toutefois été appliqué à 65,7 % des projets routiers comportant au moins une composante environnementale se rapportant au devis.</p> <p>Bien qu'ils comportent une composante environnementale, plusieurs projets n'ont pas besoin d'un encadrement supplémentaire autre que celui déjà fourni par d'autres documents du Ministère (normes et <i>Cahier des charges et devis généraux</i>). L'utilisation du devis est alors non requise, en fonction de la nature des travaux planifiés.</p>	Non atteinte



Objectifs gouvernementaux

6.1 : Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire

6.2 : Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
6.1 Déployer une section Web sur la mobilité durable destinée au milieu municipal et aux autres organismes	Évaluation de la section Web sur la mobilité durable	D'ici 2020	La section Web sur la mobilité durable est en cours d'élaboration.	Non atteinte

Objectifs gouvernementaux

5.2 : Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

7.1 : Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
7.1 Consolider les réseaux permettant un transport actif utilitaire à l'intérieur des périmètres d'urbanisation ^a	Nombre de kilomètres de voies cyclables et piétonnes réalisées	50 kilomètres de voies cyclables et piétonnes réalisés par année	69,7 kilomètres de voies cyclables et piétonnes ont été réalisés.	Atteinte
	Nombre de structures cyclables et piétonnes réalisées	10 structures cyclables et piétonnes réalisées par année	6 structures cyclables et piétonnes ont été réalisées.	Non atteinte
	Nombre de projets d'apaisement de la circulation dans les corridors scolaires réalisés	8 projets d'apaisement de la circulation dans les corridors scolaires réalisés par année	24 projets d'apaisement de la circulation dans les corridors scolaires ont été réalisés.	Atteinte

- a. En 2019-2020, le budget alloué dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques est de 17,5 millions de dollars. Des engagements ont été pris pour 18,1 millions de dollars afin de financer 80 des 142 projets déposés (38,6 millions de dollars en aides financières demandées). Ce programme a permis de dépasser les cibles pour la longueur de voies cyclables à implanter en cours d'année et celle pour les projets d'apaisement de la circulation dans les corridors scolaires. Le budget plus élevé du programme pour 2019-2020 a permis d'augmenter le nombre de structures cyclables par rapport à 2018-2019, sans pour autant atteindre la cible. Les nouvelles modalités déposées pour ce programme en 2019-2020 ont doublé le plafond de l'aide consentie pour les structures, ce qui a permis une augmentation substantielle de cet indicateur. Le maintien d'une enveloppe budgétaire conséquente devrait permettre de hausser davantage ce nombre de structures financées afin de favoriser l'atteinte de cette cible.

Objectifs gouvernementaux

5.1 : Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

7.1 : Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
7.2 Financer les services de transport collectif en région	Nombre de déplacements annuels en transport collectif régional	1,1 million	En 2017, 1 394 695 déplacements ont été recensés, alors qu'en 2018, le nombre de déplacements annuels s'élevait à 1 550 721 ^a .	Atteinte

a. L'indicateur est mesuré à partir de données extraites des rapports d'exploitation déposés par les organismes en transport collectif régional. Les données de 2019 seront disponibles à l'automne 2020.

Objectifs gouvernementaux

8.2 : Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec

7.2 : Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de gaz à effet de serre

8.1 : Améliorer l'efficacité énergétique

8.2 : Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise

8.3 : Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
8.1 Électrifier le parc de véhicules du Ministère	Nombre de véhicules électriques dans le parc automobile du Ministère	300 au 31 décembre 2020	En date du 31 mars 2020, le Ministère comptait 444 véhicules électriques.	Atteinte



4.3 Occupation et vitalité des territoires

Cette section présente la deuxième reddition de comptes du Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020.

Actions en réponse aux priorités régionales

Abitibi-Témiscamingue

Priorité 6 : Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.1.1 – Favoriser l'accès aux transports pour la population âgée	En cours
Action 1.1.2 – Favoriser l'amélioration de la sécurité de la population	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
<ul style="list-style-type: none">Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région^aPoursuivre l'accompagnement auprès du village-relais de Témiscaming ainsi que sur certains sites stratégiques, comme Louvicourt, en vue de l'implantation de bornes de recharge rapide sur leur territoire respectifPoursuivre la collaboration avec le comité SOS 117, regroupant des représentants des Laurentides et de l'Abitibi-Témiscamingue; ce comité vise à améliorer la circulation et la sécurité entre Sainte-Agathe-des-Monts et Rouyn-Noranda	En cours Réalisée En cours

a. La lectrice ou le lecteur est invité à consulter la section Projets et infrastructures – Investissements routiers, maritimes, ferroviaires et aéroportuaires du site Web du Ministère pour connaître les investissements.

Bas-Saint-Laurent

Priorité 3 : Agir pour un environnement sain et une vie de qualité

Priorité 4 : Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés

Priorité 5 : Agir pour la vitalité des communautés rurales

Priorité 6 : Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.2.1 – Participer aux efforts d'adaptation aux changements climatiques	En cours
Action 1.2.2 – Favoriser la protection et la mise en valeur des paysages	En cours
Action 1.2.3 – Participer à la sécurité physique des individus	En cours
Action 1.2.4 – Favoriser la préservation du patrimoine bâti	En cours
Action 1.2.5 – Soutenir l'utilisation des énergies vertes	En cours
Action 1.2.6 – Favoriser le développement des transports actifs et collectifs	En cours
Action 1.2.7 – Faciliter l'accès aux services par des axes routiers de qualité	En cours
Action 1.2.8 – Soutenir la mise à niveau et le maintien des infrastructures portuaires	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
<ul style="list-style-type: none"> • Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région • Poursuivre l'accompagnement auprès du village-relais de Dégelis en vue de l'implantation d'une borne de recharge rapide sur son territoire en 2018 	En cours Réalisée
Actions du Secrétariat à la stratégie maritime	
<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les initiatives du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec visant à favoriser l'essor des secteurs des pêches et de l'aquaculture commerciales, notamment la planification de la relève et la mise en marché des produits; appuyer également les initiatives du ministère de l'Économie et de l'Innovation visant à stimuler la croissance durable de l'économie maritime québécoise et à encourager la création d'emplois de qualité 	En cours



Capitale-Nationale

Aucune priorité

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
<ul style="list-style-type: none"> Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région 	En cours
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les études requises à plusieurs projets majeurs visant à assurer la pérennité des infrastructures de transport essentielles à la mobilité des personnes et des marchandises, comme la reconstruction du pont de l'Île-d'Orléans 	En cours
<ul style="list-style-type: none"> Continuer de participer au comité local de la zone industrialo-portuaire de Québec-Lévis émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020 	En cours
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'accompagnement auprès de la Ville de Québec et du Réseau de transport de la Capitale dans le cadre de la planification du projet de Réseau structurant de transport en commun, qui comprend un tramway et des lignes de trambus^a 	En cours
<ul style="list-style-type: none"> Financer un projet pilote coordonné par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec en collaboration avec la Chambre de commerce de Lévis afin de recruter de grands générateurs de déplacements prêts à s'engager dans une démarche de mobilité durable concernant les déplacements de leur personnel ou de leur clientèle dans les régions de Québec et Lévis 	En cours

a. Au 31 mars 2020, le projet de lignes de trambus était encore planifié.

Centre-du-Québec

Priorité 5 : Assurer des services de proximité

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.4.1 – Soutenir la mobilité des personnes	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
<ul style="list-style-type: none"> Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région 	En cours
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'accompagnement auprès de la Municipalité de Sainte-Eulalie dans le cadre de la démarche de cette dernière pour devenir un village-relais et collaborer avec le village-relais de Nicolet en vue de l'implantation, en 2018, d'une borne de recharge rapide sur son territoire 	En cours
<ul style="list-style-type: none"> Continuer de participer au comité local de la zone industrialo-portuaire de Bécancour émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020 	En cours
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la collaboration avec le comité de la route 116 	En cours



Chaudière-Appalaches

Priorité 5 : Favoriser le transport des biens et des personnes en Chaudière-Appalaches

Priorité 6 : Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.5.1 – Réaliser l'étude d'opportunité sur le troisième lien	En cours
Action 1.5.2 – Étudier le prolongement de l'autoroute 73	En cours
Action 1.5.3 – Améliorer l'offre de transport collectif et l'interconnexion des territoires	En cours
Action 1.5.4 – Consolider les réseaux de pistes cyclables	En cours
Action 1.5.5 – Consolider les réseaux de véhicules hors route	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
<ul style="list-style-type: none"> • Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région • Poursuivre la planification du réaménagement de l'échangeur 325 et de l'autoroute 20 à Lévis; ce projet vise à résoudre des problèmes de sécurité routière et de fluidité engendrés par une hausse de la circulation dans ce secteur • Poursuivre l'intervention visant à favoriser le maintien de l'intégrité et des services du chemin de fer Québec Central dans un souci de compétitivité, de développement économique, de sécurité et de développement durable • Poursuivre l'accompagnement auprès du village-relais de La Guadeloupe en vue de l'implantation d'une borne de recharge rapide sur son territoire d'ici 2020; également, en vue de finaliser la partie québécoise du corridor électrifié Québec-Maine reliant la ville de Québec à Portland, comme cela a été annoncé en août 2016, participer à l'implantation d'une borne de recharge rapide entre Saint-Georges et le poste frontière en 2018 • Financer un projet pilote coordonné par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec en collaboration avec la Chambre de commerce de Lévis afin de recruter des grands générateurs de déplacements prêts à s'engager dans une démarche de mobilité durable concernant les déplacements de leur personnel ou de leur clientèle dans les régions de Québec et Lévis 	<p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p>



Côte-Nord

Priorité 1 : Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique

Priorité 2 : Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.6.1 – Soutenir des projets et des études sur l'érosion des berges	En cours
Action 1.6.2 – Favoriser le développement du transport adapté et collectif	En cours
Action 1.6.3 – Améliorer et maintenir les infrastructures existantes	En cours
Action 1.6.4 – Poursuivre les travaux visant l'achèvement de la route 138	En cours
Action 1.6.5 – Poursuivre les travaux visant l'amélioration de la route 389	En cours
Action 1.6.6 – Favoriser l'installation de bornes électriques de recharge	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
<ul style="list-style-type: none"> • Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région • Poursuivre l'accompagnement auprès de la Municipalité de Baie-Trinité dans le cadre de la démarche de celle-ci pour devenir un village-relais • Continuer de participer aux comités locaux des zones industrialo-portuaires de Baie-Comeau, de Port-Cartier et de Sept-Îles émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020 	<p>En cours</p> <p>En suspens^a</p> <p>En cours</p>

a. Plusieurs changements administratifs ont été effectués au sein de la Municipalité. Dans un tel contexte, les projets n'ont pas avancé.

Estrie

Priorité 3 : Mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser l'attraction d'entreprises

Priorité 5 : Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir, et faciliter l'offre d'activités

Priorité 7 : Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.7.1 – Soutenir l'amélioration du transport terrestre	En cours
Action 1.7.2 – Soutenir l'amélioration du transport aérien	En cours
Action 1.7.3 – Favoriser l'accessibilité aux activités par le transport collectif	En cours
Action 1.7.4 – Appuyer le développement et la pérennisation des pistes cyclables	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
<ul style="list-style-type: none"> • Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région • Continuer de participer au comité de pilotage du Centre de mobilité durable de Sherbrooke, lequel a pour mission de mettre en place des actions concertées pour améliorer la mobilité durable sur le territoire de la ville de Sherbrooke • Poursuivre l'accompagnement auprès des villages-relais de Weedon et de Stornoway en vue de l'implantation de bornes de recharge rapide sur leur territoire respectif d'ici 2019 	<p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p>



Gaspésie

Priorité 4 : Participer au développement des activités de loisirs, de sport et de culture en région

Priorité 6 : Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes et des marchandises ainsi que la circulation des informations sur l'ensemble du territoire

Priorité 7 : Soutenir les secteurs d'activités phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestiers, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.8.1 – Favoriser la mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel	En cours
Action 1.8.2 – Participer à la mise sur pied d'une stratégie de mobilité durable	En cours
Action 1.8.3 – Favoriser l'accessibilité au transport aérien	En cours
Action 1.8.4 – Favoriser l'activité physique dans un environnement sécuritaire	En cours
Action 1.8.5 – Participer à l'expertise de pointe dans l'adaptation des infrastructures de transport	En cours
Action 1.8.6 – Soutenir le développement d'activités touristiques	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
<ul style="list-style-type: none"> • Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région • Continuer de participer au comité local de la zone industrialo-portuaire de Gaspé émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020 • Poursuivre l'intervention visant à favoriser le maintien de l'intégrité et des services du chemin de fer de la Gaspésie dans un souci de compétitivité, de développement économique, de sécurité et de développement durable 	<p>En cours</p> <p>En suspens^a</p> <p>En cours</p>
Action du Secrétariat à la stratégie maritime	
<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les initiatives du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du ministère de l'Économie et de l'Innovation et de la Société des traversiers du Québec visant à stimuler la croissance durable de l'économie maritime québécoise, à encourager la création d'emplois de qualité, à favoriser les retombées économiques locales et à diminuer l'isolement de certaines régions du Québec, le tout dans une optique d'acceptabilité sociale et d'implication des collectivités 	En cours

- a. Le port de Gaspé a été cédé au gouvernement du Québec et sa gestion a été confiée à la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, une filiale de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, sous la responsabilité du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Îles-de-la-Madeleine

Priorité 2 : Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent

Priorité 4 : Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et du développement durable

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.9.1 – Étudier le réaménagement du modèle de desserte aérienne	En cours
Action 1.9.2 – Appuyer la modernisation de la flotte de la Coopérative de transport maritime et aérien	En cours
Action 1.9.3 – Accompagner l'identification des secteurs prioritaires et la protection des infrastructures contre les impacts de l'érosion	En cours
Autre action ministérielle contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
<ul style="list-style-type: none"> Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région 	En cours
Action du Secrétariat à la stratégie maritime	
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'objectif d'assurer le désenclavement des populations isolées en appuyant les mesures d'amélioration de l'offre de services de la Société des traversiers du Québec 	En cours

Lanaudière

Priorité 6 : Le développement et l'amélioration du réseau routier actuel, le développement d'un axe est-ouest inexistant et la valorisation du potentiel touristique de ceux-ci

Priorité 7 : Le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre intermunicipalités régionales de comté

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.10.1 – Participer à l'amélioration du réseau actuel sur l'axe sud-nord	En cours
Action 1.10.2 – Favoriser un développement adéquat du réseau routier	En cours
Action 1.10.3 – Collaborer à la création d'un lien routier est-ouest à vocation touristique en Matawinie	En cours
Action 1.10.4 – Soutenir la mise en place de la nouvelle gouvernance en transport collectif	En cours
Action 1.10.5 – Soutenir le réseau de transport collectif et son développement	En cours
Action 1.10.6 – Soutenir le développement d'infrastructures sécuritaires favorisant les transports actifs	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
<ul style="list-style-type: none"> Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région Collaborer activement avec différents comités, dont le comité de la route 158 ainsi que celui des routes 131 et 125, pour mieux comprendre les besoins des acteurs régionaux et les intégrer dans la planification ministérielle 	En cours En cours



Laurentides

Priorité 5 : Optimiser les mobilités des individus et des marchandises

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.11.1 – Soutenir l'amélioration et l'achèvement du réseau des infrastructures de transport	En cours
Action 1.11.2 – Appuyer toute démarche d'intégration de transport intermodal	En cours
Action 1.11.3 – Collaborer à l'intégration de la mobilité durable dans l'aménagement du territoire	En cours
Action 1.11.4 – Soutenir le secteur d'expertise en électrification des transports	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
<ul style="list-style-type: none"> • Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région • Poursuivre l'accompagnement auprès des villages-relais de Labelle et de Rivière-Rouge^a en vue de l'implantation de bornes de recharge rapide sur leur territoire respectif d'ici 2020 • Offrir de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III • Collaborer activement avec différents comités, dont le comité SOS 117, pour mieux comprendre les besoins des acteurs régionaux et les intégrer dans la planification ministérielle 	<p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>Modifiée^b</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p>

a. Rivière-Rouge n'étant plus un village-relais, l'accompagnement en vue de l'implantation d'une borne de recharge rapide sur son territoire est devenu une action caduque.

b. Dans la publication initiale du Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020, l'action était d'offrir de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte. Ce programme a été remplacé par le volet 3 du nouveau Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III.

Laval

Priorité 1 : Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine

Priorité 6 : Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.12.1 – Favoriser la sécurité des déplacements actifs utilitaires et récréatifs	En cours
Action 1.12.2 – Soutenir les modes de déplacement durables	En cours
Action 1.12.3 – Favoriser les initiatives de mobilité intelligente	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
<ul style="list-style-type: none"> Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région 	En cours
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la coordination de Mobilité Montréal, dont le mandat principal est de planifier et de coordonner les travaux et les différentes mesures d'atténuation qui s'imposent relativement aux différents chantiers (fédéraux, provinciaux et municipaux) en cours et qui, conséquemment, créent une pression sur la capacité du réseau routier 	En cours

Mauricie

Priorité 2 : Assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les milieux éloignés et dévitalisés

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.13.1 – Soutenir le maintien et l'amélioration des services de transport actif, collectif et alternatif	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
<ul style="list-style-type: none"> Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région 	En cours
<ul style="list-style-type: none"> Planifier la réfection de la dalle centrale du pont Laviolette afin d'assurer sa fonctionnalité et la sécurité de cette infrastructure routière et d'en optimiser la durée de vie 	En cours
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'accompagnement auprès des municipalités de la région en vue de l'implantation de bornes de recharge rapide le long de la route 155 	En cours
<ul style="list-style-type: none"> Continuer de participer au comité local de la zone industrialo-portuaire de Trois-Rivières émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020 	En cours



Montérégie

Priorité 5 : Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie

Priorité 7 : Promouvoir et développer le tourisme

Priorité 8 : Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.14.1 – Favoriser les environnements favorables à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie	En cours
Action 1.14.2 – Soutenir le développement du cyclotourisme	En cours
Action 1.14.3 – Favoriser la fluidité du transport autoroutier	En cours
Action 1.14.4 – Soutenir le développement d'infrastructures de transport performantes	En cours
Action 1.14.5 – Contribuer à la filière du transport intelligent et durable	En cours
Action 1.14.6 – Appuyer les initiatives reliées à l'électrification des transports	En cours
Action 1.14.7 – Contribuer aux nouvelles façons de faire en matière de transport collectif	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
<ul style="list-style-type: none"> • Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région • Continuer de participer aux comités locaux des zones industrialo-portuaires de Sorel-Tracy, de Contrecoeur-Vareennes, de Sainte-Catherine et de Salaberry-de-Valleyfield émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020 	<p>En cours</p> <p>En cours</p>
Action du Secrétariat à la stratégie maritime	
<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les initiatives du ministère de l'Économie et de l'Innovation visant à favoriser l'implantation de pôles logistiques et le développement des zones industrialo-portuaires afin de stimuler la croissance durable de l'économie maritime québécoise et d'encourager la création d'emplois de qualité non seulement en Montérégie, mais aussi dans toutes les régions du Québec 	En cours

Montréal

Priorité 1 : Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole

Priorité 2 : Assurer la performance et l'efficacité de la mobilité

Priorité 8 : Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.15.2 – Favoriser l'accessibilité aux différents moyens de transport	En cours
Action 1.15.3 – Collaborer avec l'Autorité régionale de transport métropolitain dans le cadre de son Plan des initiatives de développement du transport collectif, et ce, afin de démarrer des études pour des grands projets structurants	Modifiée ^a En cours
Action 1.15.4 – Soutenir l'achat de nouveaux autobus hybrides	En cours
Action 1.15.5 – Contribuer à l'électrification des transports	En cours
Action 1.15.6 – Contribuer à la mise en place d'un système performant de transport actif	En cours
Action 1.15.7 – Soutenir la desserte des zones d'emplois par le transport en commun	En cours
Action 1.15.8 – Contribuer à la réduction de la congestion routière	En cours
Action 1.15.9 – Contribuer à la réduction des nuisances aux abords des infrastructures en milieu urbain	En cours
Action 1.15.10 – Soutenir la ville intelligente	En cours
Action 1.15.11 – Mettre en place des mécanismes menant à une planification concertée de la mobilité avec les partenaires	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
<ul style="list-style-type: none"> • Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région • Continuer de participer au comité local de la zone industrialo-portuaire de Montréal émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020 • Poursuivre les activités dans de nombreux projets tels que la reconstruction de l'échangeur Turcot, l'étude des liens permettant d'améliorer la mobilité dans le cadre du projet de redéveloppement urbain de l'Hippodrome et le prolongement de l'avenue Souigny vers la rue Notre-Dame, y compris la desserte du port de Montréal et le redéveloppement de terrains industriels 	<p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p>

a. Dans la publication initiale du Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020, l'action était d'envisager la création d'une nouvelle ligne de métro.



Nord-du-Québec – Secteur Jamésie

Priorité 1 : Positionner le tourisme et l'identité culturelle comme leviers de développement socioéconomique

Priorité 3 : Diminuer l'isolement de la Jamésie, de ses villes et localités en agissant sur les fronts du transport et des nouvelles technologies

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.16.1 – Soutenir l'industrie des véhicules hors route	En cours
Action 1.16.2 – Favoriser l'accès au transport collectif interurbain	En cours

Nord-du-Québec – Secteur Nunavik

Priorités :

- créer un programme de subvention du transport maritime, jugé nécessaire, semblable à celui qui est offert à la Basse-Côte-Nord;
- adopter une politique à l'égard de la construction, de l'entretien et de l'utilisation partagée des infrastructures terrestres, aériennes et maritimes liées au développement industriel;
- étudier la faisabilité et la viabilité de la construction de ports en eau profonde près de Kuujuaq et de Kuujuarapik;
- à la lumière des résultats des études de faisabilité et des consultations publiques, construire des liens terrestres entre Kuujuarapik et Radisson et entre Kuujuaq et Schefferville.

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.16.3 – Soutenir la modernisation des infrastructures aéroportuaires	En cours
Action 1.16.4 – Soutenir l'amélioration des infrastructures maritimes	En cours
Action 1.16.6 – Collaborer à toute politique à l'égard de la construction, de l'entretien et de l'utilisation partagée des infrastructures terrestres, aériennes et maritimes liées au développement industriel	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
<ul style="list-style-type: none"> • Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région 	En cours
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les analyses visant à implanter une nouvelle halte routière sur la route 113, entre Lebel-sur-Quévillon et Chapais 	En suspens
<ul style="list-style-type: none"> • Continuer de soutenir la pérennité des infrastructures aéroportuaires sous la responsabilité ministérielle; de plus, continuer de soutenir l'entretien des systèmes d'observations météorologiques humaines contribuant à maintenir un niveau de service adéquat aux aéroports du Nunavik : un montant annuel maximal d'environ 560 000 dollars est prévu pour les années 2018 à 2020 	En cours
<ul style="list-style-type: none"> • Élargir le Programme de réduction des tarifs aériens à la région du Nord-du-Québec 	Abandonnée ^a

a. L'action a été abandonnée, car l'Administration régionale Kativik a son propre programme d'aide financière.

Outaouais

Priorité 3 : Assurer le transport des personnes et la mobilité durable sur l'ensemble du territoire de la région

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.17.1 – Soutenir le développement et le maintien des services de transport collectif et adapté	En cours
Action 1.17.2 – Soutenir les transports actifs	En cours
Action 1.17.3 – Contribuer à l'électrification des transports	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
<ul style="list-style-type: none"> Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région 	En cours
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'accompagnement auprès du village-relais de Maniwaki en vue de l'implantation d'une borne de recharge rapide sur son territoire en 2018 	En cours
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les études requises au projet d'amélioration de l'autoroute 50, entre Gatineau et Mirabel, inscrit au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 et visant à accroître la fonctionnalité de cette autoroute et à y améliorer la sécurité routière 	En cours

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Priorité 7 : Assurer la pérennité des chemins multiusages, maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.18.1 – Soutenir les projets de l'Administration portuaire du Saguenay	En cours
Action 1.18.2 – Soutenir les projets de modernisation de l'aéroport Saguenay-Bagotville	Réalisée
Action 1.18.4 – Collaborer à toute étude de caractérisation des zones intermodales actuelles et potentielles	Amorcée
Action 1.18.5 – Favoriser la connexion du réseau stratégique de chemins multiusages aux autres réseaux (maritime, ferroviaire et routier)	Amorcée
Action 1.18.6 – Évaluer les impacts quant à la possibilité de réserver un corridor d'une largeur suffisante permettant de relier directement l'extrémité nord de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean à la route 167, dans la région du Nord-du-Québec, avant de décréter le statut permanent d'aire protégée de la réserve de biodiversité projetée des Drumlins-du-Lac-Clérac	Réalisée
Action 1.18.7 – Soutenir la concertation des partenaires régionaux en matière de transport, notamment le transport ferroviaire entre le nord du Lac-Saint-Jean et le port de Grande-Anse, à La Baie	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
<ul style="list-style-type: none"> Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région 	En cours
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'accompagnement auprès des villages-relais de Hébertville, de Lac-Bouchette, de L'Anse-Saint-Jean, de Saint-Fulgence et de La Doré en vue de l'implantation de bornes de recharge rapide sur leur territoire respectif d'ici 2020 	En cours
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des travaux d'asphaltage des accotements de la route 170 afin de compléter le circuit cyclable de la Véloroute du Fjord d'ici 2021 	En cours



ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les analyses liées au projet de la phase 2, qui consiste en le prolongement de l'autoroute 70 jusqu'à l'arrondissement de La Baie (Saguenay) 	En cours
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la mise en œuvre de la politique ministérielle d'asphaltage des accotements, laquelle vise à favoriser la pratique du vélo sur le réseau routier supérieur, notamment sur les routes collectrices qui relient les petites municipalités de la région, en prescrivant une largeur minimale d'accotement de 0,6 mètre 	En cours
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'amélioration de la route 169, dans la réserve faunique des Laurentides, répondant par le fait même aux préoccupations du comité de suivi mis sur pied par des élus régionaux pour veiller au maintien des investissements sur cet axe routier; notamment, un projet d'investissement majeur est prévu à la programmation 2018-2020, soit l'aménagement d'une voie pour véhicules lents entre les kilomètres 10 à 13 de la route 169 	En cours
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la mise en œuvre du plan d'intervention pour l'amélioration de la route d'Obedjiwan (route d'accès aux ressources et aux localités isolées numéro 45625); ce projet totalise un investissement de 49,5 millions de dollars de 2016 à 2020 et comprend notamment la reconstruction de 17,6 kilomètres de route, la correction de 17 courbes et la construction de 8 ponts à une voie 	En cours
Action du Secrétariat à la stratégie maritime	
<ul style="list-style-type: none"> Appuyer les initiatives en matière de transport maritime, notamment par la création d'un nouveau programme pour soutenir les projets d'infrastructures portuaires et intermodales consacrées au transport de marchandises 	En cours

Autres actions contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 2.1 – Offrir les services aériens gouvernementaux	En cours
Action 2.2 – Moderniser les parcs routiers	En cours
Action 2.3 – Favoriser la pérennisation de sentiers de véhicules hors route sécuritaires	En cours
Action 2.4 – Soutenir les services de traverse et de desserte maritime	Réalisée
Action 2.5 – Maintenir des infrastructures aéroportuaires sécuritaires	En cours
Action 2.6 – Favoriser et rendre plus attrayant le transport régional et interurbain	Réalisée
Action 2.7 – Augmentation de l'attractivité du transport interurbain par autobus	En cours
Action 2.8 – Vitalité des régions isolées, enclavées et éloignées	En cours
Action 2.9 – Découvrons notre Québec	Réalisée ^a
Action 2.10 – Étude concernant le transport aérien sur le territoire du Plan Nord	Abandonnée ^b

a. Le ministère du Tourisme a mis sur pied la mesure maintenant appelée *Explore Québec*.

b. La Société du Plan Nord avait la responsabilité de l'étude. Le projet a été abandonné l'an dernier.



Actions en réponse aux autres objectifs de la stratégie

Décentralisation

Le Ministère a réalisé l'action de mettre en œuvre la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités en 2018-2019.

Délégation

Le Ministère n'a déterminé aucune action en matière de délégation.

Régionalisation

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 3.3.1 – Accroître le rôle de partenaire territorial	Réalisée

État d'avancement général des actions

RÉGION	ACTION NON AMORCÉE	ACTION AMORCÉE	ACTION EN COURS	ACTION EN SUSPENS	ACTION RÉALISÉE	ACTION ABANDONNÉE	NOUVELLE ACTION	ACTION MODIFIÉE	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	-	-	4	-	1	-	-	-	5
Bas-Saint-Laurent	-	-	10	-	1	-	-	-	11
Capitale-Nationale	-	-	5	-	-	-	-	-	5
Centre-du-Québec	-	-	5	-	-	-	-	-	5
Chaudière-Appalaches	-	-	10	-	-	-	-	-	10
Côte-Nord	-	-	8	1	-	-	-	-	9
Estrie	-	-	7	-	-	-	-	-	7
Gaspésie	-	-	9	1	-	-	-	-	10
Îles-de-la-Madeleine	-	-	5	-	-	-	-	-	5
Lanaudière	-	-	8	-	-	-	-	-	8
Laurentides	-	-	8	-	-	-	-	1	8
Laval	-	-	5	-	-	-	-	-	5
Mauricie	-	-	5	-	-	-	-	-	5
Montérégie	-	-	10	-	-	-	-	-	10
Montréal	-	-	13	-	-	-	-	1	13
Nord-du-Québec	-	-	7	1	-	1	-	-	9
Outaouais	-	-	6	-	-	-	-	-	6



RÉGION	ACTION NON AMORCÉE	ACTION AMORCÉE	ACTION EN COURS	ACTION EN SUSPENS	ACTION RÉALISÉE	ACTION ABANDONNÉE	NOUVELLE ACTION	ACTION MODIFIÉE	TOTAL
Saguenay–Lac-Saint-Jean	-	2	10	-	2	-	-	-	14
Autres actions en occupation et en vitalité des territoires	-	-	6	-	3	1	-	-	10
Action en réponse aux autres objectifs de la stratégie	-	-	-	-	1	-	-	-	1
TOTAL	-	2	141	3	8	2	0	2	156

Indicateur d'occupation et de vitalité des territoires

La proportion de chaussées en bon état est un indicateur d'occupation et de vitalité des territoires. Les résultats des actions qui ont pu avoir un effet sur l'évolution de cet indicateur sont présentés à la section 2.1 « Plan stratégique ».

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

En 2019-2020, aucun signalement n'a été déposé en vertu de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.

Le traitement de deux divulgations reçues lors de l'exercice précédent s'est poursuivi en 2019-2020. Une de ces divulgations a été transmise au Protecteur du citoyen à la demande du divulgateur et l'autre a été jugée non fondée.

Aucune communication de renseignements liée à ces allégations n'a été effectuée au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout autre organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimander le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police ou un ordre professionnel en application du premier alinéa de l'article 23 de la Loi.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Le Ministère présente les résultats obtenus en matière d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones et des personnes handicapées ainsi que des femmes, conformément à la Loi sur la fonction publique. Il désire ainsi s'assurer de la représentativité adéquate de ces personnes au sein de son effectif régulier.

Données globales

Effectif régulier moyen en 2019-2020

NOMBRE MOYEN DE PERSONNES OCCUPANT UN POSTE RÉGULIER
6 455

Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2019-2020

RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
372	1 094	601	436

Membres des minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones et personnes handicapées

En 2019-2020, le Ministère a poursuivi ses efforts vers l'atteinte de l'objectif gouvernemental²³ visant une fonction publique qui reflète davantage les diverses composantes de la société québécoise. Pour 2019-2020, près de 19 % des personnes embauchées pour un emploi régulier étaient visées par ces programmes, soit une amélioration de près de 2 points de pourcentage en un an.

Pour toutes les catégories confondues (régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire), 357 personnes visées par les programmes et mesures d'accès à l'égalité en emploi ont été embauchées, ce qui correspond à 14,3 % du recrutement total, une augmentation de 1 point de pourcentage en un an.

En ce qui a trait à la main-d'œuvre composée de membres de minorités visibles et ethniques, il est à noter qu'elle se situe davantage dans les régions administratives de Montréal, de Laval et de la Capitale-Nationale, alors que 53 % des emplois offerts par le Ministère sont dans les autres régions administratives.

De plus, le bassin de candidatures liées aux catégories d'emploi propres au Service aérien gouvernemental et au Centre de gestion de l'équipement roulant (p. ex. : pilotes et mécaniciens) offre peu ou n'offre pas de personnes candidates répondant aux critères de membres de minorités visibles et ethniques, d'anglophones, d'Autochtones ou de personnes handicapées.

23. Cet objectif consiste à atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés (de statuts régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire) qui sont des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées.



Embauche de membres des groupes cibles en 2019-2020

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées en 2019-2020	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche de membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi
Régulier	372	63	3	2	3	70	18,8 %
Occasionnel	1 094	69	25	16	9	116	10,6 %
Étudiant	601	68	8	6	5	83	13,8 %
Stagiaire	436	83	6	-	3	88	20,2 %

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

STATUT D'EMPLOI	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Régulier	18,8 %	17,4 %	13,9 %
Occasionnel	10,6 %	8,8 %	7,8 %
Étudiant	13,8 %	13,5 %	10,8 %
Stagiaire	20,2 %	19,8 %	16,4 %

Rappel de l'objectif d'embauche

L'objectif est d'atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires qui sont des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées, afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Le taux de représentativité des groupes cibles parmi l'effectif régulier est de 14,5 % au 31 mars 2020, soit un bond de près de 4 points de pourcentage par rapport à l'an dernier.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2019	Nombre au 31 mars 2018	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2018
Anglophones	49	0,8 %	44	0,7 %	45	0,8 %
Autochtones	47	0,7 %	38	0,6 %	38	0,6 %
Personnes handicapées	66	1,0 %	58	0,9 %	50	0,8 %

Rappel de la cible de représentativité

En ce qui concerne les personnes handicapées, l'objectif est d'atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

MVE par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019	Nombre au 31 mars 2018	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2018
Montréal et Laval	392	30,2 %	358	30,6 %	Données non disponibles pour l'année de transition	Données non disponibles pour l'année de transition
Outaouais et Montérégie	134	14,1 %	124	13,6 %		
Estrie, Lanaudière et Laurentides	35	5,0 %	36	5,1 %		
Capitale-Nationale	210	8,4 %	187	7,9 %		
Autres régions	50	2,2 %	56	2,4 %		

Rappel des cibles de représentativité

En ce qui concerne les membres des minorités visibles et ethniques, l'objectif est d'atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal et Laval : 41 %;
- Outaouais et Montérégie : 17 %;
- Estrie, Lanaudière et Laurentides : 13 %;
- Capitale-Nationale : 12 %;
- autres régions : 5 %.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2020

GRUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)
Minorités visibles et ethniques	26	6,8

Rappel de la cible de représentativité

En ce qui concerne les membres des minorités visibles et ethniques, l'objectif est d'atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Au 31 mars 2020, les personnes handicapées composent 1 % de l'effectif régulier, ce qui est inférieur à la cible gouvernementale de 2 %. Le Ministère poursuit ses efforts en vue d'atteindre le taux de représentativité souhaité pour l'ensemble des groupes cibles.



Femmes

Compte tenu de sa vocation et de la nature des activités sous sa responsabilité, le Ministère compte plusieurs types d'emplois à prédominance traditionnellement masculine. Malgré tout, le taux d'embauche total des femmes est de 28,8 % : celles-ci composent 36,2 % de l'effectif régulier moyen et 15,4 % des emplois occasionnels. À travers ses activités, le Ministère contribue activement à la promotion des emplois à caractère traditionnellement masculin auprès des femmes. Ces réalisations sont présentées à la section 4.9 « Égalité entre les femmes et les hommes ».

Taux d'embauche des femmes en 2019-2020 par statut d'emploi

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	372	1 094	601	436	2 503
Nombre de femmes embauchées	122	181	283	136	722
Taux d'embauche des femmes	32,8 %	16,5 %	47,1 %	31,2 %	28,8 %

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2020

GRUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PROFESSIONNEL	INGÉNIEUR	PERSONNEL DE SOUTIEN ET TECHNIQUE	OUVRIER	TOTAL
Effectif total (hommes et femmes)	384	1 296	1 043	2 321	1 300	6 344
Femmes	115	663	296	1 186	30	2 290
Taux de représentativité des femmes	29,9 %	51,2 %	28,4 %	51,1 %	2,3 %	36,1 %

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Le Ministère accomplit des actions qui favorisent l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi. Quelques-unes de ses réalisations sont présentées ici.

La Stratégie d'attraction du personnel 2017-2020, lancée à l'été 2017 dans le cadre des travaux du chantier 7 (Consolider et maintenir l'expertise) du Plan de transformation organisationnelle 2017-2020, est une clé importante pour l'atteinte des objectifs ministériels de consolidation et de maintien de l'expertise au sein de l'organisation.

Pour accroître l'embauche des personnes visées par un programme gouvernemental d'accès à l'égalité, le Ministère s'est doté d'une politique de gestion de la représentativité des membres des minorités visibles et ethniques, des Autochtones, des anglophones et des personnes handicapées, laquelle comprend des mesures qui ont contribué à recruter, au cours de l'année, 357 personnes visées, dont 283 membres des minorités visibles et ethniques.

Dans le cadre de la première édition de la mesure d'intégration en emploi pour les nouveaux arrivants membres des minorités visibles et ethniques, chapeauté par le Secrétariat du Conseil du trésor, le Ministère a soumis 25 projets d'emploi et a accueilli 2 personnes participantes.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

AUTOMNE 2019 (COHORTE 2020)	AUTOMNE 2018 (COHORTE 2019)	AUTOMNE 2017 (COHORTE 2018)
1	11	10

Nombre de nouveaux participants et participantes au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2019-2020	2018-2019	2017-2018
- ^a	2	2

a. Un projet d'emploi a été retenu, mais il ne s'est pas concrétisé compte tenu d'une réorganisation du secteur.

Autres mesures ou actions en 2019-2020 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

MESURE OU ACTION	GROUPE CIBLE	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Mesure d'intégration en emploi pour les nouveaux arrivants membres des minorités visibles et ethniques	Minorités visibles et ethniques	25 projets d'emplois soumis – 2 personnes participantes



4.6 Allégement réglementaire et administratif

Conformément à l'article 27 de la Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente, le Ministère a mis en place, en mars 2016, un mécanisme de révision piloté par un comité interne responsable d'élaborer un plan quinquennal de révision des règles et des normes qui ont une incidence sur les entreprises ou qui les concernent. Les travaux liés à ce plan de révision 2016-2021, mis à jour annuellement en fonction de l'évolution des besoins du Ministère, prévoient la révision d'un total de 31 règles et de 16 normes techniques. De 2016-2017 à 2019-2020, 10 règles ont été révisées et aucune norme technique n'a fait l'objet de révision.

Allégement réglementaire

Au cours de l'année 2019-2020, le Ministère a procédé aux modifications législatives suivantes :

- l'adoption, le 10 octobre 2019, de la Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile, dont l'entrée en vigueur est prévue le 10 octobre 2020. La Loi modernise l'industrie du transport rémunéré de personnes par automobile et allège le fardeau administratif et réglementaire des prestataires de services, tout en favorisant les innovations. Les usagers bénéficient ainsi de services compétitifs et accessibles, et l'accès des personnes handicapées au transport par automobile est renforcé;
- des modifications de certaines dispositions législatives et réglementaires du Code de la sécurité routière permettant d'exempter les véhicules lourds qui circulent sur des chemins privés lorsqu'ils traversent un chemin public. Les activités en sont facilitées, et le fardeau réglementaire et administratif des entreprises qui exploitent, sur des chemins et terrains privés, des véhicules lourds devant occasionnellement traverser des chemins publics est allégé. Les modifications sont entrées en vigueur par décret à l'automne 2019. À la suite de celles-ci, le Ministère a élaboré une politique permettant d'encadrer les traverses de chemins publics.

Allégement administratif

En 2019-2020, le Ministère a procédé à la modification de l'article 1 du Règlement sur l'utilisation de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale, le tout pour les véhicules visés par l'obligation d'être munis de pneus d'hiver. La date du début de la période est devancée du 15 au 1^{er} décembre, afin d'assurer sa concordance avec la modification de l'article 440.1 du Code de la sécurité routière.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

En 2019-2020, le Ministère a reçu 591 demandes d'accès à des documents formulées en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Il s'agit d'une augmentation de 7,3 % par rapport au nombre de demandes enregistrées l'année précédente.

Nombre total de demandes reçues^a

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES	591
---------------------------------	-----

a. Au 1^{er} avril 2019, 40 demandes d'accès reçues en 2018-2019 étaient en inventaire.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais^{a, b}

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDE D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDE D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
0 à 20 jours	424	8	-
21 à 30 jours	169	2	-
31 jours et plus (le cas échéant)	-	-	-
TOTAL	593	10	-

a. Au 1^{er} avril 2020, 22 demandes d'accès reçues en 2019-2020 étaient en inventaire.

b. Pour l'année 2019-2020, il y a eu six désistements de la part des personnes demanderesse. Étant donné qu'il n'y a pas de traitement dans le cas d'un désistement, aucun délai n'a été comptabilisé.

Pour la même période, tous les documents ont pu être transmis à la personne demanderesse pour 44,3 % des demandes d'accès. Pour 23,3 % des demandes, l'information n'a été divulguée qu'en partie; pour 8,4 % des demandes, la transmission des documents a été refusée. Les motifs de refus généralement invoqués sont la confidentialité des renseignements financiers et techniques appartenant au Ministère ou des renseignements fournis par des tiers ainsi que des analyses, avis et recommandations utilisés dans le cadre d'un processus décisionnel en cours. Parmi les décisions rendues, aucun dossier n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable et six dossiers ont fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information.

Le Ministère a traité 100 % des demandes d'accès en 2019-2020 dans le délai fixé par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, soit 20 jours avec une possibilité de prolongation de 10 jours sur avis à la personne requérante avant l'échéance du premier délai. De ces demandes, 71,6 % ont été traitées à l'intérieur d'un délai de 20 jours.



Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISION RENDUE	DEMANDE D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDE D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION	DISPOSITION DE LA LOI INVOQUÉE
Acceptée (entièrement)	265	5	Aucune	s. o.
Partiellement acceptée	138	4	Aucune	9, 14, 15, 19, 20, 22, 23, 24, 28, 29, 31, 33, 34, 37, 39, 48, 53, 54, 56, 59, 88 et 137.1
Refusée (entièrement)	51	-	Aucune	9, 14, 15, 19, 20, 22, 23, 24, 28, 29, 31, 33, 34, 37, 39, 48, 53, 54, 56, 59, 88 et 137.1
Autres	144	2	Aucune	48, aucun document retracé, désistement

Mesures d'accommodement et avis de révision

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE	-
NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION	6

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

QUESTION	RÉPONSE
Avez-vous une ou un mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	50 et plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : une rencontre, le 17 septembre 2019	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel la ou le mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation? Si oui, expliquez lesquelles : Une présentation de chacun des membres du comité permanent a été insérée dans la section Le français au bureau de l'intranet ministériel. La photo des membres a également été ajoutée dans cette section. À la suite de ces ajouts, une nouvelle a été diffusée dans l'intranet pour en informer l'ensemble du personnel. Une nouvelle a également été diffusée après la tenue de la rencontre du 17 septembre 2019 pour présenter les réalisations du comité.	Oui

Statut de la politique linguistique institutionnelle

QUESTION	RÉPONSE
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : avril 2014	Oui
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française : 26 mars 2019	Oui



Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

QUESTION	RÉPONSE
<p>Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application?</p> <p>Si oui, expliquez lesquelles : Deux capsules linguistiques, portant sur la langue de façon générale, de même qu'une chronique portant précisément sur la langue des communications écrites dans le respect de la politique linguistique ont été diffusées dans l'intranet ministériel.</p> <p>En septembre 2019, des courriels ont été transmis à tous les sous-ministres, directeurs généraux et directeurs afin de les aviser de la mise à jour de la politique linguistique et de les inviter à contacter la Direction des communications dans l'éventualité où ils voudraient que des membres du comité permanent viennent présenter la politique lors d'une rencontre de travail. Un PowerPoint d'autoformation leur a également été envoyé.</p> <p>À la suite de l'invitation transmise, une présentation téléphonique a eu lieu, de même qu'une autre en personne. Des questions reçues par la linguiste du Ministère permettent de savoir que le PowerPoint a suscité de l'intérêt, mais il n'est pas possible de connaître le nombre de directions ou de services qui l'ont utilisé.</p> <p>L'aide-mémoire pour l'application de la politique linguistique a été mis à jour en juillet 2019, et une nouvelle à ce sujet a été diffusée dans l'intranet.</p> <p>Une référence à la politique linguistique et à l'aide-mémoire a également été ajoutée par la Direction des ressources humaines dans le Manuel d'accueil ministériel destiné aux nouveaux employés.</p>	<p>Oui</p>
<p>Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application?</p>	<p>s. o.</p>

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

L'année 2019-2020 marque la troisième et dernière année de mise en œuvre du Plan d'action ministériel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2017-2020. Les objectifs de ce quatrième plan d'action contribuent notamment à la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 et au renforcement de la prise en compte des principes de développement durable que sont l'équité et la solidarité sociales. Ci-après sont présentées quelques réalisations du Ministère en 2019-2020 :

- un rapport intitulé *Analyse de la mobilité urbaine différenciée selon les sexes – Région de Saguenay*²⁴ a été réalisé et compilé à partir des enquêtes origine-destination portant sur cette région. Le rapport est accessible sur le site Web du Ministère;
- le *Guide d'analyse du genre adapté au domaine des transports*²⁵ a été présenté au milieu municipal, représenté par la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, la Ville de Québec et la Ville de Montréal, lors du Forum Mobilité-Municipalités, organisé par le ministère des Transports;
- la formation *Genre et transport* a été offerte dans des unités administratives du Ministère afin de sensibiliser les membres du personnel aux réalités et aux besoins différenciés des femmes et des hommes dans le domaine des transports;
- l'article « Vingt ans de plans d'action ministériels pour intégrer les réalités des femmes et des hommes en transport : où en sommes-nous? », rédigé par l'une des membres du comité ministériel de la condition féminine, a été publié dans la revue *Routes et Transports*;
- une conférence-midi a eu lieu à l'occasion de la Journée internationale des femmes, sur le thème « Charge mentale ». La conférencière était madame Amélie Châteauneuf, autrice du livre *Si nous sommes égaux, je suis la fée des dents – Réflexions et outils pour mieux partager la charge mentale*;
- le comité ministériel de la condition féminine a participé au panel de discussion *Femmes en sciences et en génie : vers des milieux plus inclusifs*, organisé par la stratégie de recherche et de formation Sentinelle Nord de l'Université Laval;
- le Ministère a participé au Forum des partenaires en égalité, organisé par le Secrétariat à la condition féminine dans le but de soutenir le dialogue et la concertation entre les partenaires gouvernementaux et les organismes de la société civile qui travaillent sur les questions d'égalité, le tout afin de favoriser une action efficace et concertée;
- pour la quinzième fois, le Ministère a appuyé le concours *Chapeau, les filles!* et son volet *Excellence Science* par une participation annuelle de 6 000 dollars afin d'inciter les jeunes femmes à s'intéresser davantage au domaine des transports.

24. MINISTÈRE DES TRANSPORTS (2020), *Analyse de la mobilité différenciée selon les sexes – Région de Saguenay 2015*, [En ligne], <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/Planification-transports/enquetes-origine-destination/Documents/ads-saguenay-2015.pdf>.

25. MINISTÈRE DES TRANSPORTS (2019), *Guide d'analyse du genre adapté au domaine des transport*, [En ligne], <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/organisation/egalite-hommes-femmes/Documents/guide-analyse-genre-transport-acc.pdf>.



4.10 Politique de financement des services publics

Le Ministère est responsable des revenus qu'il perçoit ainsi que des revenus des fonds spéciaux qui relèvent de sa responsabilité. La présente reddition de comptes concerne le Ministère, le Fonds des réseaux de transport terrestre, le Fonds aérien et le Fonds de gestion de l'équipement roulant.

Pour les biens et services actuellement tarifés

- Les sommes les plus importantes recueillies par le Ministère proviennent des revenus perçus des usagers routiers par l'intermédiaire des immatriculations. Outre ces revenus, le Ministère ne perçoit que peu de revenus de la vente de biens et services.
- La majeure partie des revenus tarifaires du Fonds des réseaux de transport terrestre provient des revenus des droits d'immatriculation et des droits sur les permis de conduire. Les autres types de revenus tarifaires du Fonds proviennent des postes de péage de l'autoroute 25 et de l'autoroute 30, des haltes routières, de la location des terrains et bâtiments, de la vente ou de l'usage de matériel et de fournitures, d'aide technique et de soutien ainsi que de la vente de documents. Par ailleurs, une source de revenus non tarifaires, mais majeure du Fonds des réseaux de transport terrestre consiste en des revenus de la taxe sur les carburants.
- Le Fonds aérien finance ses services en refacturant les coûts de fonctionnement à ses partenaires pour l'extinction des feux et en faisant la location d'un dispositif d'entraînement de vol.
- Les revenus du Fonds de gestion de l'équipement roulant proviennent principalement de la location de la machinerie, des équipements et autres, permettant d'assurer l'autofinancement de l'ensemble de ses activités.

Pour les nouveaux biens et services

- Un projet pilote est en cours pour mettre des douches payantes à la disposition des camionneuses et camionneurs.

Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

L'inventaire des produits et des services réalisés au Ministère dans le cadre de la Politique de financement des services publics a révélé que la majorité des produits et des services pouvant être tarifés le sont déjà.

Les tableaux suivants présentent les revenus qui relèvent de la responsabilité du Ministère, les coûts, le niveau de financement ainsi que la méthode de fixation et le mode d'indexation des tarifs.

Liste des revenus de tarification perçus, coûts et niveau de financement atteint en 2019-2020 (000 \$)

	REVENUS	COÛTS	NIVEAU DE FINANCEMENT		
			ATTEINT	VISÉ	
Ministère^a					
Droits et permis					
Droits et permis – Immatriculation ^b	37 630	s. o.			
Vente de biens et services					
Terrains et bâtiments	11				
Location de terrains, bâtiments et autres	758				
Divers	191				
TOTAL	38 590				
Fonds des réseaux de transport terrestre^a					
Droits et permis					
Droits et permis – Immatriculation ^{c, d}	971 550	Le Fonds des réseaux de transport terrestre doit s'autofinancer selon ses modalités de gestion.			
Conducteurs et chauffeurs (permis)	103 488				
Immatriculation (contribution au transport en commun) ^e	87 064				
Autres droits et permis	42				
Vente de biens et services					
Location de terrains, bâtiments et autres	839				
Revenus des haltes routières (hors partenariat public-privé)	36				
Péage de l'autoroute 25 ^f	94 964				
Péage de l'autoroute 30 ^f	33 945				
Divers	69				
TOTAL	1 291 997				
Fonds aérien^a					
Location d'un dispositif d'entraînement de vol	23		Le budget de dépenses du Fonds aérien est équilibré puisque les coûts de fonctionnement sont refacturés aux partenaires, à l'exception des revenus autonomes, qui peuvent générer un certain surplus.		
Extinction de feux – Québec	25 563				
Extinction de feux – Entente avec le Centre interservices des feux de forêt du Canada	927				
Extinction de feux – Entente hors Canada	4 002				
TOTAL	30 515				
Fonds de gestion de l'équipement roulant^a					
Location de machinerie, d'équipements et autres	21 084	Le Fonds de gestion de l'équipement roulant doit s'autofinancer selon l'entente de gestion.			
TOTAL	21 084				

a. Il s'agit de données préliminaires : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux relatifs à la publication des *Comptes publics*.

b. Cela inclut les permis spéciaux de circulation et les vignettes de stationnement pour les personnes handicapées.

c. Cela inclut la portion des revenus des immatriculations prélevés sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée ainsi que les redevances des services de transport rémunéré de personnes demandés exclusivement par application mobile.

d. Cela inclut les revenus des véhicules hors route.

e. Cette contribution n'est pas un tarif au sens de la Loi sur l'administration financière et n'a donc pas à être soumise à l'indexation.

f. Cela inclut la part versée au partenaire.



Base de tarification et d'indexation

	MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS		MODE D'INDEXATION DES TARIFS	
	BASE	DATE	BASE	DATE
Ministère				
Droits et permis – Immatriculation	Données administratives	1991	Indice des prix à la consommation	1991 ^a
Terrains et bâtiments	Prix du marché	Continu	Prix du marché	Continu
Location de terrains, bâtiments et autres	Prix du marché	Continu	Prix du marché	Continu
Fonds des réseaux de transport terrestre				
Droits et permis – Immatriculation	Données administratives	1991	Indice des prix à la consommation	1991 ^a
Conducteurs et chauffeurs (permis)	Données administratives	1991	Indice des prix à la consommation	1991 ^a
Immatriculation (contribution au transport en commun)	Données administratives	1991	-	-
Location de terrains, bâtiments et autres	Prix du marché	Continu	Prix du marché	Continu
Revenus des haltes routières (hors partenariat public-privé)	Prix du marché	Continu	Prix du marché	Continu
Péage de l'autoroute 25	Prix du marché	Continu	Indice des prix à la consommation	Continu
Péage de l'autoroute 30	Prix du marché	Continu	Indice des prix à la consommation	Continu
Fonds aérien				
Location d'un dispositif d'entraînement de vol	Prix du marché	2014	Prix du marché	2020
Extinction de feux – Québec	Coût des services	Continu	Coûts réels	2020
Extinction de feux – Entente avec le Centre interservices des feux de forêt du Canada	Coût des services Prix du marché	2015	Indice des prix à la consommation du Canada	2020
Extinction de feux – Entente hors Canada	Coût des services	2015	Indice des prix à la consommation de la Californie	2020
Fonds de gestion de l'équipement roulant				
Location de machinerie, d'équipements et autres	Prix du marché	Continu	Indice des prix à la consommation	2014

a. Dans les dernières éditions du rapport annuel de gestion, la date du mode d'indexation des tarifs aurait dû être 1991.

